

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1979-1980



Doc. 1107

E3 59
A1/1979/80
et. a
BCSB

**Rapport d'activité
1979-1980**
Conseil supérieur
de l'éducation



Rédaction et préparation du manuscrit:

**Raymond Paré, responsable; Bernard Audet,
Michel Gagné, Harry Kuntz, Jean-Pierre
Lamoureux, Guy Mallette, Claude Noël,
Pauline C. Rheault, collaborateurs.**

ISSN 0709-2776

ISBN 2-550-04096-1

Dépôt légal: 4e trimestre 1980

Bibliothèque nationale du Québec

F3 99
A1/1979/80
et. a
à CSE

Québec, le 25 novembre 1980

Monsieur Camille Laurin
Ministre de l'Éducation
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Il m'est agréable de vous présenter le rapport d'activité du Conseil supérieur de l'éducation pour la période du 1^{er} septembre 1979 au 31 août 1980.

Ce rapport vous est remis conformément à l'article 9, paragraphe C, de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président

Claude Benjamin

E3 59
A1/1979/86
M.C.
8558

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
I — MANDAT ET STRUCTURE	3
Le Conseil	5
Les Comités catholique et protestant ..	6
Les Commissions	7
La direction et l'administration	7
II — ACTIVITÉS	9
Le Conseil	9
Le Comité catholique	22
Le Comité protestant	25
Les Commissions	27
III — COMPOSITION DES ORGANISMES DU CONSEIL ET EFFECTIFS DU SECRETARIAT	41
Le Conseil, ses Comités et ses Commissions	41
Le Secrétariat	55
IV — BUDGET	57
ANNEXE I	
Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (L.R.Q., Chap. C-60)	59
ANNEXE II	
Liste des organismes consultés pour la nomination des membres des Comités et des Commissions	67
ANNEXE III	
Publications 1979-1980	71

Présentation

Selon sa Loi constitutive, le Conseil supérieur de l'éducation doit «transmettre au ministre, qui le communique à la Législature, un rapport annuel sur ses activités et sur l'état et les besoins de l'éducation» (L.R.Q., chapitre C-60, art. 9c). Le présent document correspond au premier volet de ce mandat. Après avoir expliqué brièvement le mandat et les structures de l'organisme, il décrit les activités du Conseil, de ses Comités et de ses Commissions et présente ses effectifs et son budget.

Le Conseil traite dans un rapport distinct de l'état et des besoins de l'éducation¹.

¹CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'état et les besoins de l'éducation. Rapport 1979-1980*, Québec 1980.

I Mandat et structure

«C'est au Conseil supérieur de l'éducation que reviendra surtout la responsabilité de maintenir le système d'enseignement en contact avec l'évolution de la société et celle d'indiquer les changements à opérer et d'inspirer des plans à long terme» (Commission royale d'enquête sur l'enseignement, *Rapport*, t. 1, 1963, no 176, p. 107).

Créé en 1964 par une loi distincte¹, en même temps que le ministère de l'Éducation, le Conseil supérieur de l'éducation est ainsi constitué:

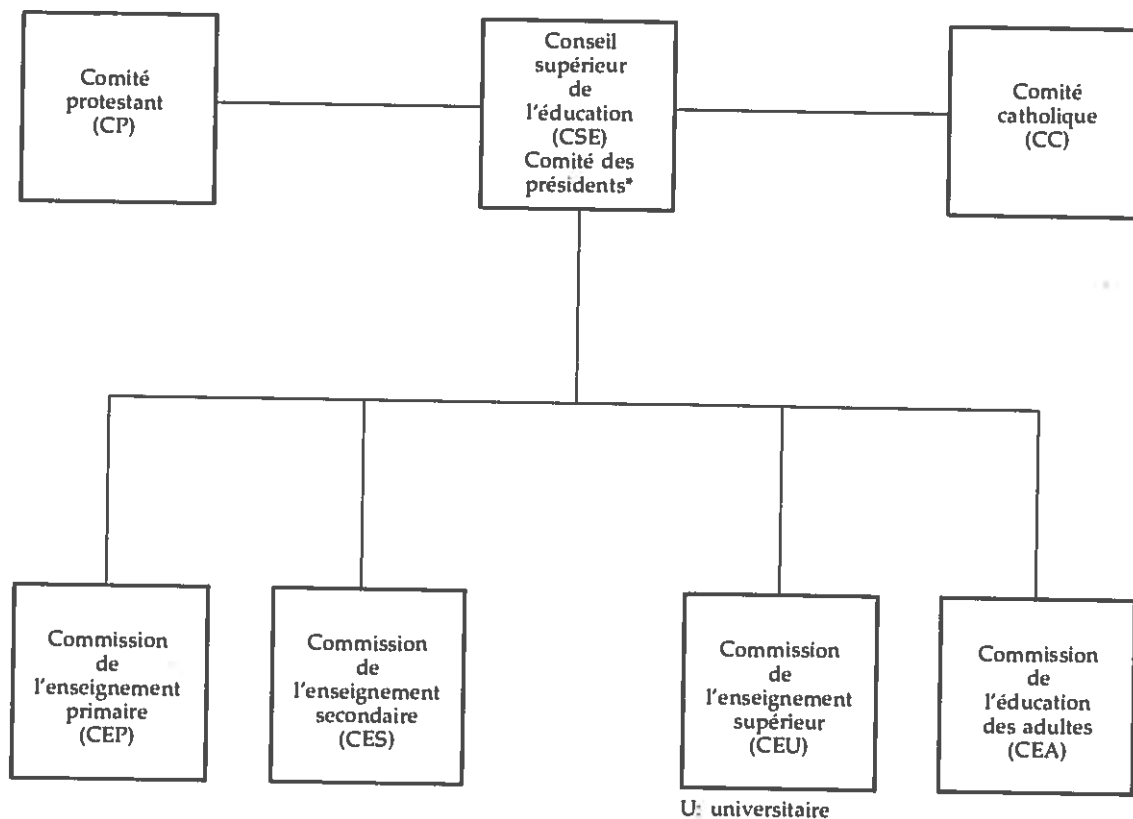
- le *Conseil* même, qui a reçu le mandat de préparer un rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation, de même que sur ses activités, et d'adresser au ministre de l'Éducation des avis et des recommandations;
- deux *Comités confessionnels*, catholique et protestant, qui, en plus d'être chargés de faire des recommandations au Conseil ou au ministre de l'Éducation sur toute question de leur compétence, ont des devoirs et des pouvoirs spécifiques dans leur secteur respectif;
- quatre *Commissions*, qui assistent le Conseil dans ses travaux sur l'état et les besoins de l'éducation selon les différents niveaux ou secteurs de l'enseignement. Ce sont les Commissions de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur, et celle de l'éducation des adultes.

À ces organismes permanents, prévus par la Loi du Conseil, s'ajoutent le Comité des présidents², le Comité de régie et des comités spéciaux.

¹L.R.Q., chapitre C-60 (cf. annexe 1 au présent document).

²Un Comité de direction a été établi en avril 1980 pour remplacer ce comité.

Le Conseil supérieur de l'éducation



* Ce comité exécutif voit à la coordination des diverses activités inscrites au programme annuel du Conseil. Outre le président et le vice-président du Conseil, il comprend les présidents des deux Comités confessionnels et des quatre Commissions. Un Comité de direction a été établi en avril pour remplacer ce comité.

Le Conseil

Composition

Le Conseil comprend vingt-quatre membres. Au moins seize doivent être de foi catholique, au moins quatre de foi protestante et au moins un doit n'être ni de foi catholique, ni de foi protestante. Le gouvernement nomme, après consultation, vingt-deux de ces membres; les présidents des Comités catholique et protestant sont membres d'office.

Le gouvernement désigne, parmi les membres, un président et un vice-président. L'un des deux doit être catholique, l'autre protestant.

Le sous-ministre de l'Éducation et les deux sous-ministres associés sont d'office membres adjoints.

Devoirs et pouvoirs

Le Conseil doit:

- a) donner son avis au ministre de l'Éducation sur les règlements que celui-ci entend faire adopter et qu'il est tenu de soumettre auparavant au Conseil;
- b) donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci juge à propos de lui soumettre;
- c) transmettre au ministre, qui le communique à l'Assemblée nationale, un rapport annuel sur les activités du Conseil ainsi que sur l'état et les besoins de l'éducation au Québec.

Le Conseil peut:

- a) solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions du public en matière d'éducation;
- b) soumettre au ministre des recommandations sur toute question concernant l'éducation;
- c) faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à la poursuite de ses fins;

- d) édicter pour sa régie interne des règlements qui sont soumis à l'approbation du gouvernement.

Selon la Loi sur l'Instruction publique, les membres du Conseil supérieur de l'éducation, de ses Comités et de ses Commissions, sont également visiteurs de toutes les écoles de la province et à ce titre ont le droit d'être informés des règlements et autres documents relatifs à chaque école et d'obtenir les renseignements qui peuvent la concerner.

Les Comités confessionnels

Composition

Le Comité catholique comprend quinze membres, nommés pour trois ans; ils représentent, en proportions égales, les autorités religieuses catholiques, les parents et les éducateurs.

Les cinq représentants des autorités religieuses sont nommés par l'Assemblée des évêques du Québec, tandis que les cinq représentants des parents et les cinq représentants des éducateurs sont nommés par le gouvernement sur la recommandation du Conseil, à la suite d'une consultation auprès des groupes les plus représentatifs de parents et d'éducateurs, de l'agrément de la majorité des membres catholiques du Conseil et de l'agrément de l'Assemblée des évêques du Québec.

Le sous-ministre associé de foi catholique est d'office membre adjoint.

Le Comité protestant comprend quinze membres, nommés pour trois ans; ils représentent les confessions protestantes, les parents et les éducateurs. Tous les membres sont nommés par le gouvernement sur la recommandation du Conseil, à la suite d'une consultation auprès des groupes les plus représentatifs des confessions protestantes, des parents et des éducateurs, de l'agrément de la majorité des membres protestants du Conseil.

Le sous-ministre associé de foi protestante est d'office membre adjoint.

Devoirs et pouvoirs

Ces comités doivent:

- a) faire des règlements pour reconnaître les institutions d'enseignement confessionnelles comme catholiques ou protestantes, selon le cas, et pour assurer leur caractère confessionnel;
- b) reconnaître comme catholiques ou protestantes, selon le cas, les institutions

- c) faire des règlements concernant l'éducation chrétienne, l'enseignement religieux et moral et le service religieux dans les institutions d'enseignement reconnues comme catholiques ou protestantes, selon le cas;
- d) faire des règlements sur la qualification, au point de vue religieux et moral, du personnel dirigeant et enseignant dans ces institutions d'enseignement;
- e) approuver, pour l'enseignement religieux et moral, les programmes, les manuels et le matériel didactique pour l'enseignement dans ces institutions d'enseignement;
- f) approuver, pour l'enseignement religieux catholique ou protestant, selon le cas, les programmes, les manuels, et le matériel didactique et faire des règlements sur la qualification des professeurs chargés de cet enseignement dans les écoles autres que les écoles reconnues comme catholiques ou protestantes;
- g) faire au Conseil ou au ministre des recommandations sur toute question de leur compétence.

Les comités confessionnels peuvent:

- a) recevoir et entendre les requêtes et suggestions des associations, des institutions et de toute personne sur toute question de leur compétence;
- b) faire effectuer les études et recherches qu'ils jugent nécessaires ou utiles à la poursuite de leurs fins;
- c) édicter pour leur régie interne des règlements qui sont soumis à l'approbation du gouvernement.

Les Commissions

Composition

Chacune des Commissions comprend entre neuf et quinze membres, dont le président. Celui-ci est désigné parmi les membres du Conseil; son mandat d'un an est renouvelable.

Les membres des Commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés à l'enseignement dans le secteur visé. Leur mandat de trois ans ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Mandat

Les Commissions sont chargées de faire au Conseil des suggestions relatives à leur secteur particulier. Elles assistent le Conseil particulièrement dans la préparation du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation et dans l'élaboration d'avis et de recommandations au ministre de l'Éducation.

La direction et l'administration

Le président est assisté dans ses tâches par un vice-président et les deux occupent leurs fonctions à plein temps. Un Comité des présidents réunit, avec le président et le vice-président du Conseil, les présidents des deux Comités confessionnels et des quatre Commissions. Il joue le rôle d'un comité exécutif. Toutefois, à partir d'avril, ce comité fut remplacé par un Comité de direction composé du président, du vice-président et de deux autres membres du Conseil.

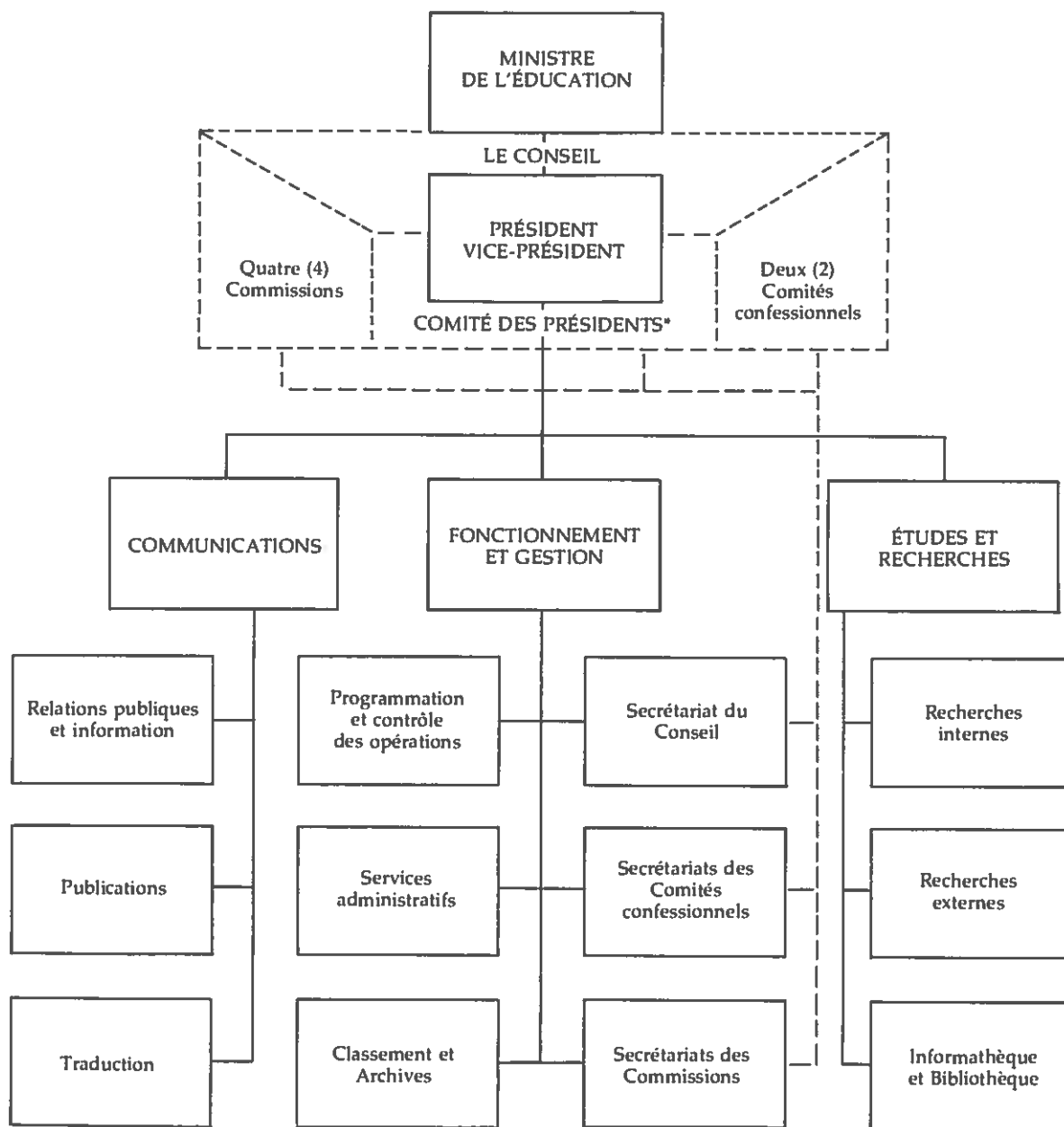
Sous l'autorité du président, le secrétariat est chargé d'assurer le support technique et professionnel des organismes du Conseil dans l'exercice des responsabilités que leur confie la Loi. Le personnel permanent comprend trois directeurs de services, les secrétaires conjoints du Conseil, les secrétaires des Comités confessionnels, les coordonnateurs des

Commissions, des agents de recherche et d'administration, ainsi que des employés de bureau.

La structure administrative, approuvée par le Conseil du trésor le 11 novembre 1975, regroupe les services du secrétariat sous trois directions qui caractérisent ses fonctions principales:

- fonctionnement et gestion,
- communications,
- recherche.

Organigramme administratif du Conseil supérieur de l'éducation



La ligne continue indique une «relation d'autorité administrative» et la ligne discontinue, une «relation d'autorité de contenu» de travail.

* Comité de direction à partir d'avril 1980.

II Activités

Le Conseil

Réunions

Le Conseil a tenu douze réunions totalisant dix-huit jours et demi. La Loi du Conseil stipule qu'il doit se réunir au moins une fois par mois. Par ailleurs, le Comité des présidents a tenu onze réunions, chacune généralement d'une journée. Le Comité de direction qui lui a succédé a tenu à partir de mai cinq réunions, principalement pour préparer le programme d'activités 1980-1981.

Au cours de l'année, nombre de sujets ont retenu l'attention, comme l'indique le tableau des interventions. Elles concernent les divers niveaux ou secteurs d'enseignement et touchent à plusieurs sujets, entre autres

- la participation des parents à la vie scolaire;
- la petite enfance, d'âge préscolaire;
- la coordination entre le primaire et le secondaire;
- la formation professionnelle et l'éducation populaire;
- la mission de l'université.

Assemblée plénière

Le Conseil a tenu sa quatorzième assemblée plénière à Sainte-Adèle les 11, 12 et 13 juin 1980. Cette assemblée regroupait environ cent membres du Conseil, de ses Comités et Commissions et douze permanents du secrétariat. Elle poursuivait les principaux objectifs suivants:

1. examiner les travaux du Conseil et de ses organismes, particulièrement ceux préparés pour le rapport 1979-1980 sur l'état et les besoins de l'éducation;
2. examiner le projet de programme d'activités 1980-1981;
3. favoriser les échanges professionnels interorganismes et les relations interpersonnelles.

Les participants furent réunis en divers ateliers et en plénière pour la clôture des travaux.

La tenue de cette assemblée plénière fournit également l'occasion de souligner les fins d'un premier mandat renouvelable ou d'un second mandat, d'environ vingt-cinq membres. Il fut remis à ceux-ci une plaque souvenir montée sur bois sculpté, grâce au travail fort apprécié d'élèves du secteur professionnel de la Commission scolaire régionale Chauveau.

Séance de consultation

Les 10 et 11 avril, le Conseil a tenu à Montréal une séance de consultation qui a réuni environ deux cent cinquante participants dont plus de deux cent vingt invités provenant de quelque cent organismes consultés chaque année pour les nominations aux Comités et aux Commissions du Conseil.

En créant ce forum pour une quatrième année consécutive, le Conseil entendait associer à ses travaux les organismes intéressés à l'éducation, étendre ses observations et contribuer à la réflexion collective sur certaines questions et, plus largement, sur l'état et les besoins de l'éducation.

Le Conseil a soumis à l'attention des participants, partagés en plusieurs ateliers, trois sujets sur lesquels il désirait recueillir leurs observations avant qu'il ne décide d'en approfondir l'étude, soit

- le financement de l'éducation;

- la décentralisation gouvernementale et l'éducation;
- la formation et le perfectionnement des enseignants.

Le Conseil voulut également accueillir les préoccupations des participants pour l'aider à mieux discerner l'état et les besoins de l'éducation.

Visites

Les visites et audiences demeurent l'un des moyens privilégiés par le Conseil pour la pré-

paration de ses divers rapports dont celui sur l'état et les besoins de l'éducation. Au cours de l'année, les Comités confessionnels et les Commissions se sont rendus dans plusieurs régions du Québec, afin d'y recueillir de l'information complémentaire à celle fournie par les membres eux-mêmes, par leur provenance et leurs engagements différents. Dans le tableau qui suit sur le calendrier des réunions du Conseil et de ses organismes, on constatera que la plupart des régions du Québec auront été visitées.

Réunions et audiences 1979-1980

	Conseil	Comité des présidents	Comité catholique	Comité protestant
septembre	13 - 14 Montréal	18 Montréal	20 - 21 Montréal	27 - 28 Montréal
octobre	11 - 12 Montréal	23 Montréal	18 - 19 Montréal	26 Montréal
novembre	8 9 Montréal	27 Montréal	16 Montréal	23 Montréal
décembre	13 - 14 Montréal	18 Montréal	13 Montréal	17 Montréal
janvier	10 - 11 Montréal	22 Montréal	17 - 18 Montréal	24 - 25 visite Westmount
février	14 - 15 Montréal	26 Montréal	21 - 22 Montréal	28 - 29 visite Mont-Royal
mars	13 - 14 Montréal	25 Montréal	20 - 21 audience Montréal & Châteauguay	27 - 28 audiences Montréal
avril	10 - 11 consultation 24 - 25 Montréal	22 Montréal	17 - 18 Montréal	17 - 18 Saint-Jean Iberville
mai	8 - 9 Montréal	27 Montréal	15 - 16 audience Carleton	30 Montréal

Réunions et audiences 1979-1980

	Conseil	Comité des présidents	Comité catholique	Comité protestant
juin	12 – 13 Sainte-Adèle Ass. plénière	25 Montréal	12 – 13 Sainte-Adèle	12 – 13 Sainte-Adèle
juillet	10 – 11 Montréal	22 Montréal		
août	14 – 15 Montréal	26 Montréal	Montréal	19 – 20 Lennoxville
	Commission primaire	Commission secondaire	Commission supérieure	Commission Éd. adultes
septembre	20 – 21 Montréal	20 – 21 Montréal	21 Québec	27 – 28 Montréal
octobre	18 – 19 visite Saint-Félicien	18 – 19 visite Gatineau & Hull	19 Montréal	18 – 19 Québec
novembre	15- – 16 visite Baie-Comeau	15 – 16 visite Saint-Georges (Beauce)	2 Montréal	15 – 16 Montréal
décembre	13 – 14 Montréal	6 – 7 Québec	7 Montréal	11 – 12 Montréal
janvier	17 – 18 Québec	17 – 18 Montréal	18 Sherbrooke	17 – 18 visite
février	21 – 22 visite Thetford-Mines	21 Montréal	1 – 22 Montréal	21 – 22 Montréal
mars	20 – 21 visite Mont-Laurier	20 – 21 visite Sorel	7 – 20 – 21 Québec 31 Montréal	20 – 21 Québec
avril	17 – 18 Québec	17 – 18 Québec	18 Montréal	17 – 18 Montréal
mai	15 – 16 Montréal	15 – 16 Montréal	2 Montréal	22 – 23 Québec
juin	12 – 13 Sainte-Adèle	12 – 13 Sainte-Adèle	6 Montréal 12 – 13 Sainte-Adèle	12 – 13 Sainte-Adèle

Relations avec les organismes

Outre la consultation d'avril, le Conseil a pris contact avec bon nombre d'organismes et d'associations intéressés à l'éducation:

- rencontres de consultation à l'occasion d'études menées par le Conseil, ses Comités et ses Commissions;
- participation de représentants du Conseil supérieur de l'éducation à des colloques, congrès ou autres activités portant sur l'éducation;
- échange de correspondance et d'information;
- cueillette et examen de rapports d'étude, de mémoires, de requêtes.

Une telle politique d'écoute permet au Conseil de fournir au ministre de l'Éducation un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation ainsi que des avis et recommandations qui reposent sur une lecture de la réalité vécue dans les différents milieux scolaires du Québec.

Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation

C'est à un Comité ad hoc que le Conseil a confié la responsabilité de préparer pour son adoption le rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 1979-1980, avec la participation des Comités confessionnels et des Commissions. Chacun de ces groupes reçut le mandat de faire une lecture attentive de la situation de l'éducation dans son secteur et de faire rapport au Comité du rapport annuel.

L'examen des rapports des divers groupes permit au Comité du rapport d'identifier une question prépondérante: la place de l'étudiant dans l'activité éducative.

L'actualité de ce sujet se situait par ailleurs dans la continuité des messages insistants que les jeunes avaient ardemment exprimés pendant l'Année internationale de l'enfant.

Pour préciser cette place de l'étudiant dans l'activité éducative, le Conseil a retenu particulièrement deux secteurs déterminants quant au développement de l'autonomie personnelle:

- le secondaire, où s'éveille chez l'adolescent la revendication à la responsabilité;
- l'université, où l'étudiant est par ailleurs un citoyen pleinement responsable.

Ces deux volets constituent la première partie du rapport 1979-1980 sur l'état et les besoins de l'éducation. La seconde partie comprend les rapports des organismes qui offrent une revue d'ensemble de l'état et des besoins de l'éducation à chacun des niveaux. Enfin, en annexe, apparaissent les textes des interventions du Conseil pour la période couverte par le rapport: avis, recommandations, notes, rapports d'études¹.

Interventions auprès du ministre

Réglementation sur les comités d'école et les comités de parents et sur les comités régionaux et le comité central de parents

Le Conseil a formulé, à sa réunion de septembre, un avis sur le projet que lui a soumis le ministre de l'Éducation en vue de modifier la réglementation touchant les Comités d'école et les Comités de parents à la suite de l'énoncé de politique *L'école québécoise* et de la Loi 30 adoptée en juin 1979.

Dans cet avis, de caractère plutôt technique, préparé avec la collaboration des Commissions de l'enseignement élémentaire et de l'enseignement secondaire, le Conseil ne revient pas sur les principes sanctionnés par la Loi 30: il avait présenté des observations et des recommandations à cet égard dans son avis de juin 1978 sur le Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire. Il émet seulement des suggestions qui portent sur certains aspects

¹CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'état et les besoins de l'éducation. Rapport 1979-1980*, Québec 1980.

du fonctionnement des Comités d'école et des Comités de parents ou qui visent à plus de clarté et de cohérence dans le texte de la réglementation.

Le Conseil considère que les modifications qu'entend apporter le ministre de l'Éducation au règlement des Comités d'école et des Comités de parents sont nécessaires pour appliquer et mettre en oeuvre la Loi 30. Elles sont liées cependant à d'autres sujets de réglementation sur lesquels le Conseil aurait préféré avoir une vue d'ensemble: le statut du directeur d'école, le conseil d'orientation de l'école, le projet éducatif. Le Ministère a annoncé en effet que d'autres projets de règlements en ces matières seraient bientôt soumis au Conseil.

L'avenir du Conseil supérieur de l'éducation

Dans le contexte nouveau créé par l'apparition d'un Conseil des collèges, le Conseil supérieur de l'éducation entend poursuivre pleinement son mandat. C'est ce que l'organisme affirme dans un avis adressé au ministre de l'Éducation.

Selon le Conseil supérieur, rien n'infirme l'économie de la Loi qui l'a institué en 1964. Si des organismes consultatifs distincts comme le Conseil des universités et, désormais, celui des collèges peuvent utilement intervenir en ce qui touche le niveau d'enseignement dont chacun a la charge, la nécessité persiste d'un Conseil qui ait souci de l'ensemble de l'éducation au Québec.

Dans son avis au ministre, le Conseil supérieur explicite ainsi les traits de son mandat qui lui semblent à la fois conformes à sa Loi constitutive et adaptés à la situation actuelle:

- a) C'est tout le champ de l'éducation qui entre dans la considération du Conseil. Il peut «soumettre au ministre des recommandations sur toute question» à cet égard (Loi du CSE, art. 10b). Il doit soumettre annuellement un «rapport sur

l'état et les besoins de l'éducation» (art. 9c).

- b) Le Conseil est un instrument de liaison entre la population et le gouvernement. Le Rapport Parent le prévoyait comme une «commission d'enquête permanente». Sa Loi lui confère en ce sens ces pouvoirs: «solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions du public» (art. 10a).
- c) L'organisme doit être représentatif des milieux. Ses membres ne peuvent être nommés qu'après «consultation des autorités religieuses et des associations ou organisations les plus représentatives des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socio-économiques» (art. 4). Il en est de même pour la nomination des membres des Comités et des Commissions (art. 16, 17 et 25).
- d) La visée de l'organisme est de contribuer, du point de vue de la population ou des usagers en quelque sorte, à l'orientation du système éducatif. Le Conseil peut «faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles et nécessaires à la poursuite de ses fins» (art. 10c).

Le mandat ainsi défini est vaste et ne peut se limiter à celui de conseils institués en regard des niveaux d'enseignement. Il ne résulte pas non plus de la somme ou de la juxtaposition des mandats de ces conseils. C'est un mandat distinct qui doit être confié à un organisme distinct. Il traite de l'ensemble de l'éducation scolaire et extra-scolaire du point de vue de l'ensemble de la population. Il pose comme interlocuteurs non pas un Conseil et telle direction générale du ministère de l'Éducation, ni même un Conseil et le Ministère. L'organisme chargé d'un tel mandat s'adresse au ministre de l'Éducation et, par lui, au gouvernement et à l'Assemblée nationale.

Dans la conjoncture de la création d'un Conseil des collèges, le Conseil supérieur de l'éducation estime que sa Loi lui confie un mandat suffisamment large et lui laisse toute latitude

de poursuivre et d'intensifier son activité. Sans doute le Conseil n'a-t-il plus à être consulté par le ministre au sujet de l'enseignement collégial, mais celui-ci reste présent dans sa considération de l'état et des besoins de l'éducation, comme ce fut le cas de l'enseignement supérieur après la création du Conseil des universités en 1968.

Sans écarter a priori toute éventualité de modifications à sa Loi actuelle ou de création d'autres organismes, Conseil des écoles ou Conseil de l'éducation des adultes, le Conseil supérieur entend exercer pleinement son mandat.

Ses réflexions sur la fonction consultative en éducation ont pu l'amener à évaluer son fonctionnement actuel, de manière à mieux adapter son action aux besoins de l'heure et à l'évolution même de la fonction consultative. Parmi les mesures qu'il compte prendre le Conseil veut laisser à ses quatre Commissions de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de l'éducation des adultes, le plus d'initiative possible de façon à ce qu'elles influencent plus efficacement l'évolution de leurs secteurs. Ainsi, le Conseil lui-même pourra se consacrer davantage à des questions plus larges ou plus prospectives.

Enfin, le Conseil supérieur réitère la demande qu'il a déjà présentée au ministre de créer un groupe de travail mixte sur les liens entre les Conseils désormais existants: Conseil des collèges, Conseil des universités et Conseil supérieur.

L'éducation et les services à la petite enfance

Dans cette intervention auprès du ministre de l'Éducation, en septembre, le Conseil supérieur de l'éducation a recommandé l'élaboration d'une politique cohérente de l'éducation dans les services à la petite enfance. Il insiste particulièrement sur la nécessité d'une plus grande coordination entre les instances res-

ponsables, principalement les ministères de l'Éducation et des Affaires sociales. Selon le CSE, les services à la petite enfance, d'une grande diversité, manifestent un degré d'accessibilité très variable, mais également trop peu de cohérence entre eux et avec les services éducatifs aux tout-petits.

Deux orientations majeures guident le Conseil: d'abord, une politique des services éducatifs à la petite enfance doit viser à aider la famille et ne saurait s'y substituer; ensuite, une telle politique doit s'inscrire dans la perspective de l'éducation permanente, c'est-à-dire d'une plus grande autonomie de la personne et d'un recours à des ressources éducatives plus diversifiées.

Dans la recherche des moyens susceptibles de satisfaire davantage les besoins éducatifs de la petite enfance, conformément aux droits qu'on lui reconnaît, le Conseil supérieur réaffirme la responsabilité première de la famille que l'État doit assister pour lui permettre de remplir pleinement son rôle. Afin de favoriser l'intégration et la consolidation des dispositions législatives à l'égard des services à la petite enfance, le CSE engage les ministères concernés à fusionner des éléments de plusieurs lois actuellement distinctes en une loi de la famille qui définirait ses droits et devoirs à l'endroit des jeunes enfants, de même que l'assistance que l'État peut ou doit lui apporter.

Par ailleurs le Conseil supérieur de l'éducation souhaite que le gouvernement définisse une politique d'aide aux familles pour l'éducation des jeunes enfants, de manière à mettre des ressources éducatives et financières à la disposition des familles qui gardent leurs enfants à la maison et à assurer aux autres des services de garderie. En ce qui a trait aux classes maternelles, le CSE recommande que le ministère de l'Éducation mène des études sur l'opportunité d'instaurer des classes maternelles accessibles aux enfants de 3 et 4 ans, sur la tolérance des enfants de 3, 4 et 5 ans à l'égard d'un horaire plus ou moins long à la

classe maternelle et sur la possibilité d'adopter une mesure plus souple quant à l'âge d'admission à la maternelle.

Pour ce qui est des programmes éducatifs, le Conseil préconise que le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le ministère des Affaires sociales, voie à l'élaboration et à l'application de programmes éducatifs pour les garderies et pour les classes maternelles et révisé les programmes déjà existants.

En matière de ressources humaines et matérielles, le Conseil souhaite enfin que les ministères de l'Éducation et des Affaires sociales se concertent pour assurer aux maternelles et aux garderies un personnel compétent et des conditions matérielles favorables.

Puisqu'elle est l'occasion d'une plus grande sensibilisation aux besoins éducatifs de la petite enfance, le Conseil souhaite également que l'Année internationale de l'enfant marque l'amorce d'une politique québécoise plus cohérente en regard de ces besoins.

L'égalisation des chances en éducation

Le Conseil supérieur de l'éducation a arrêté, sous la forme d'un énoncé de principes susceptibles d'inspirer les responsables et les agents de l'éducation, un certain nombre de positions sur l'égalisation des chances en éducation¹. Le document a été rendu public le 25 juin. Le CSE donne ainsi suite au rapport de recherche qu'il a reçu et publié l'an dernier sur le sujet².

L'effort de démocratisation déployé dans le système scolaire québécois depuis quinze ans témoigne déjà de la recherche de l'égalité des chances. Mais les acquis véritables ne doivent

pas voiler les problèmes qui perdurent et les situations d'échec scolaire, d'abandon prématuré des études, d'inadaptation que connaissent encore trop de jeunes. La réforme scolaire n'a pas apporté tous les fruits escomptés et il est urgent, considère le CSE, de travailler à réduire les inégalités nombreuses qui persistent en matière d'éducation.

Le Conseil affirme d'abord sa conviction que la recherche de l'égalité des chances en éducation ne peut être assurée par le seul milieu scolaire; il faut faire appel, d'une part, à l'ensemble des actions éducatives menées dans une société et, d'autre part, à l'ensemble des facteurs économiques, sociaux et culturels qui sont de première importance. Mais il retient l'hypothèse pratique, malgré la contestation dont elle peut faire l'objet, que l'action propre de l'école peut contribuer à l'égalité des chances.

Trois phases peuvent caractériser la poursuite de l'égalisation des chances éducatives: (1) assurer d'abord une égalité d'accès; (2) fournir ensuite aux individus et aux groupes des services éducatifs qui leur permettent d'actualiser le plus possible leurs talents propres et leurs ressources individuelles et collectives, ce qui appelle la diversité de mesures éducatives ajustées aux aspirations et aux besoins eux-mêmes diversifiés; (3) recourir enfin à divers correctifs vis-à-vis des inégalités sociales de façon que l'appartenance à un groupe ne constitue pas en soi une source d'inégalités éducatives.

Après avoir tenté, dans une première partie, de dissiper certains malentendus au sujet du concept même d'égalité des chances en éducation, le Conseil précise les exigences qu'entraîne une volonté résolue en ce domaine. Il indique, dans une deuxième partie, les voies de changements nécessaires.

Une politique d'égalisation des chances éducatives implique, selon le CSE, (1) qu'on favorise une organisation pédagogique centrée sur l'étudiant et sur ses apprentissages; (2) qu'on assure pour tous à l'école une formation com-

¹QUÉBEC (PROVINCE), CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'égalisation des chances en éducation. Énoncé de principes*, Québec 1980, 17 p.

²LEVESQUE, Mireille, *L'égalité des chances en éducation. Considérations théoriques et approches empiriques*, Direction de la recherche, Conseil supérieur de l'éducation, Québec 1979, 132 p.

mune de base qui permette à ceux qui le désirent de poursuivre leur formation dans l'avenir; (3) qu'on réconcilie dans la formation scolaire les divers types d'intelligence, particulièrement l'intelligence verbale et l'intelligence manuelle; (4) que, sans négliger la fonction prédictive de l'évaluation à l'école, on mette l'accent sur les fonctions formative et sommative; (5) qu'on ne voit point dans l'école le seul remède aux inégalités éducatives et sociales: celles-ci exigent, en outre, pour être réduites, des politiques en matière de santé, de revenu, de fiscalité et de main-d'oeuvre entre autres choses; (6) qu'on favorise l'avènement d'une société éducative où les ressources éducatives plus nombreuses et plus diversifiées soient aussi facilement accessibles; (7) qu'on assure la promotion culturelle des individus et des groupes défavorisés par des services diversifiés accessibles et plus nombreux; (8) qu'on affirme et qu'on mette en oeuvre le principe de la discrimination positive à l'égard des groupes défavorisés; (9) qu'on décentralise des services éducatifs à la collectivité et qu'on favorise la participation des collectivités locales et régionales à l'orientation et à la gestion de ces services; (10) qu'on reconnaisse des apprentissages effectués en dehors des cadres scolaires.

Ces principes sont présentés et commentés comme autant de flèches d'orientation pour une évolution du système éducatif dans le sens de sa contribution plus efficace à l'égalisation des chances éducatives.

Un cheminement nouveau pour les élèves du professionnel court

Dans cette recommandation au ministre de l'Éducation, le Conseil supérieur de l'éducation demande l'abolition du secteur actuel dit «professionnel court» à l'école secondaire. Il préconise par ailleurs deux mesures nouvelles: d'une part, l'instauration d'un secteur particulier où prévaut une conception de la formation générale adaptée aux élèves actuellement dirigés vers le professionnel court; d'autre part, l'intégration de ces élèves dans

le processus régulier de la formation professionnelle.

Selon le CSE qui a arrêté son avis à la suite d'un rapport de sa Commission de l'enseignement secondaire, le secondaire professionnel court traduit une faillite du système scolaire à l'égard des élèves les plus défavorisés de l'école.

Le professionnel court, qui va du Secondaire II au Secondaire IV, à la différence du professionnel long qui va du Secondaire III au Secondaire V, a été conçu à l'origine pour une catégorie d'élèves, souvent plus âgés que les autres, auxquels on offrait des activités éducatives reliées à l'exercice immédiat d'un métier afin de leur permettre, selon leur désir, un accès plus immédiat au marché du travail.

Avec les années, le professionnel court est devenu le fourre-tout des élèves qui présentent des carences de formation ou des problèmes non résolus, le déversoir des élèves plus lents, académiquement plus faibles, qui perturbent par leur comportement la vie ordinaire de l'école, qui n'ont ni aptitudes ni goût pour le travail abstrait.

Environ 4% des élèves de l'école secondaire au Québec sont inscrits actuellement au professionnel court, qui répond selon les commissions scolaires, à l'un ou l'autre de ces objectifs: aider les élèves en difficulté d'apprentissage, former des élèves à un métier, occuper un temps des élèves pour éviter qu'ils ne traînent les rues. Selon le diagnostic du CSE, le professionnel court pose deux problèmes fondamentaux: une clientèle marginale et très hétérogène, une formation inadéquate à l'exercice d'un métier.

Le CSE préconise des correctifs dans les services éducatifs offerts aux élèves qui pour diverses raisons, ne peuvent suivre la voie habituelle de la formation générale ou de la formation professionnelle longue. D'une part, il faut adapter à ces élèves la formation dite générale. Par des mesures particulières d'encadrement et de pédagogie, il faut assurer à ces

élèves le plus de stabilité possible pour leur permettre d'acquérir l'équilibre affectif et social qu'ils n'ont pu atteindre au cours de leur cheminement scolaire cahotique. S'imposent ainsi des locaux attitrés, un horaire à leur mesure, des enseignants volontaires et préparés intervenant en moins grand nombre possible auprès du même groupe d'élèves, un nombre maximum de 15 élèves par groupes et des éléments d'encadrement marqués du signe de la permanence, de la continuité et d'une plus grande personnalisation des relations humaines.

D'autre part, il convient d'assurer à ces élèves des débouchés réalistes. En même temps qu'ils bénéficieront de diverses mesures de rééducation et de support, il faudra les inscrire progressivement dans un processus d'enseignement professionnel graduel. Celui-ci n'a pas à être différent de celui qui sera offert au professionnel long; ils y auront cependant accès plus tôt eu égard à la scolarité habituelle, le critère d'âge étant celui qui jouerait en premier lieu, et on leur accordera plus de temps pour leur permettre de progresser à leur rythme. Selon le CSE, les dispositions qu'il préconise cadrent bien avec les orientations du projet gouvernemental d'une politique de la formation professionnelle des jeunes où sont envisagés des programmes traduits en unités cumulatives, avec la possibilité d'entrées continues et de durée variable selon le rythme de l'étudiant et la complexité de la fonction à laquelle il aspire.

L'avenir de l'Institut national de la recherche scientifique

Dans cette note au ministre d'État au développement culturel et au ministre de l'Éducation, le Conseil supérieur de l'éducation affirme qu'une politique québécoise de la recherche scientifique doit inclure le développement de l'Institut national de la recherche scientifique, et non son démantèlement, comme il était considéré dans le Livre vert du gouvernement.

Le Conseil estime, après avoir reçu l'avis de sa Commission de l'enseignement supérieur, que l'expérience acquise par l'Institut de même que son mode d'organisation, notamment la structure par thèmes et l'existence de centres, doivent être pris en considération dans l'établissement d'une politique de la recherche scientifique.

À la lecture des mémoires présentés par les universités au ministre d'État au développement culturel à la suite de son Livre vert, le Conseil supérieur fait deux constatations. Premièrement, un seul mémoire s'arrête au statut de l'INRS, pour suggérer que l'avenir de l'Institut fasse l'objet d'une étape plus poussée, comme le recommandait également le Conseil.

Deuxièmement, plusieurs mémoires font mention de la collaboration interuniversitaire ou intersectorielle à laquelle ont donné lieu des activités de l'INRS. D'autres mémoires, qui proviennent d'autres sources que les universités, relèvent également des exemples d'une telle collaboration et recommandent que l'INRS conserve son intégrité, de même que son rattachement à l'Université du Québec.

Ces témoignages laissent le Conseil perplexe quant aux fondements d'un propos qui viserait à modifier profondément le statut d'un organisme encore jeune que l'on aurait insuffisamment évalué, prématurément ou trop sommairement.

Les bibliothèques publiques

Le Conseil a adopté, à sa réunion de janvier, une note à l'adresse du ministre de l'Éducation, du ministre des Affaires culturelles et du ministre d'État au développement culturel au sujet du développement des bibliothèques publiques. Cette note a été préparée par la Commission de l'éducation des adultes à la suite de l'annonce d'un plan quinquennal de développement des bibliothèques publiques proposé aux municipalités du Québec par le ministre des Affaires culturelles.

- Considérant l'importance des bibliothèques pour l'éducation permanente qui concerne aussi bien les jeunes que les adultes,
- considérant le retard important pris par le Québec comparativement à d'autres provinces et à plusieurs pays (le nombre de prêts par personne, en 1977, s'établissait à 2,1 pour le Québec, alors qu'il était de 6,3 pour le Danemark),

le Conseil rappelle que

- la lecture demeure un moyen privilégié de culture personnelle et de formation individuelle,
- le livre constitue un outil d'apprentissage facilement décentralisable et accessible à l'ensemble des citoyens,
- la bibliothèque publique est le complément indispensable des institutions d'enseignement de tous les niveaux et un outil nécessaire à l'information et à la formation des groupes engagés dans un processus de développement collectif;

Le Conseil désire, en conséquence, faire savoir

- qu'il appuie le contenu et la mise en application immédiate du plan quinquennal de relance des bibliothèques publiques;
- qu'il considère l'enjeu de la lecture publique au Québec au même titre que celui que représentait l'éducation publique dans les années 60; cet enjeu nécessiterait auprès des municipalités une opération d'aussi grande envergure que l'opération 55 et qui pourrait s'intituler l'opération Bibliothèque publique dans chaque municipalité du Québec;
- que sa Commission de l'éducation des adultes compte travailler, dans la mesure de ses possibilités et aux différents niveaux d'intervention où elle est impliquée, à montrer le lien nécessaire entre la lecture et les bibliothèques d'une part et l'éducation permanente d'autre part.

Le Conseil désire rappeler par ailleurs l'importance d'assurer le plus de concertation

possible entre le municipal et le scolaire. Il souhaite également que dans l'application du plan proposé, il soit porté attention aux différences de besoins entre les régions.

Difficultés administratives en formation professionnelle des adultes

Dans une lettre au ministre de l'Éducation, le Conseil rappelle son rapport remis en décembre 1978 qui s'intitulait «La jungle administrative du programme de formation professionnelle des adultes». Ce rapport soulignait les problèmes suscités par la pluralité des autorités responsables du programme de formation des adultes.

Le Conseil attire donc l'attention sur le problème qui persiste en ce qui concerne les relations entre les commissions de formation professionnelle et les organismes d'enseignement.

La responsabilité du Québec en matière de recherche scientifique

Le Conseil supérieur de l'éducation a réagi, au cours de sa réunion de juin, aux propos attribués au ministre fédéral John Roberts dans le journal *Le Devoir* du 31 mai au sujet de la politique scientifique.

M. Roberts conteste toute prétention québécoise à une quelconque exclusivité de juridiction sur la recherche universitaire ou sur la recherche scientifique consacrée aux activités de juridiction provinciale. En outre, M. Roberts affirme qu'Ottawa n'a aucune intention de transférer des ressources accrues au gouvernement québécois au titre de la politique scientifique. Enfin le ministre conclut que, si le Québec veut plus d'argent pour les sciences, «il n'a qu'à percevoir lui-même les sommes dont il a besoin» . . .

À l'adresse de M. Roberts, aussi bien que de la population du Québec et du Canada, le CSE désire rappeler que sa réaction et ses commentaires de l'an dernier face au Livre vert sur la politique scientifique avaient été tout autre

et qu'il s'était au contraire longuement exprimé en faveur de la souveraineté culturelle du Québec en matière de recherche scientifique en éducation dans son rapport annuel *L'état et les besoins de l'éducation 1978-1979*.

Conflit intolérable de juridiction en formation professionnelle des adultes

Dans une lettre au Premier Ministre et au ministre de l'Éducation, le Conseil fait part de ses préoccupations devant un conflit de juridiction qui persiste entre ministères, compte tenu des torts sérieux faits aux travailleurs qui ont besoin de se recycler ou de compléter leur formation. Le Conseil exhorte donc le gouvernement à régler cette situation le plus tôt possible en concertation avec le ministre de l'Éducation.

Études et recherches

Égalisation des chances éducatives

C'est comme deuxième phase de la recherche entreprise sur le thème de l'égalité des chances en éducation que le Conseil décidait d'adresser au ministre de l'Éducation et à la population un énoncé de principes en matière d'égalité des chances éducatives. La direction de la recherche s'est vue confier la responsabilité de préparer une telle prise de position que le Conseil faisait sienne après quelques séances de travail.

Dans son programme des activités 1979-1980 et toujours dans le prolongement de la recherche sur l'égalité des chances, le Conseil confiait à la direction de la recherche un projet de recherche sur un phénomène d'égalisation des chances. Planifié sur une période de quinze mois ce projet a été mis en route en décembre 79 et devrait être complété à la fin du printemps 81. Cette recherche est conduite en étroite relation avec le groupe responsable du projet ASOPE.

Le projet éducatif

La parution du rapport de recherche sur le projet éducatif a été reportée au début de l'automne 80. Ce rapport paraîtra en trois tomes et présentera une description de ce qui a été vécu dans un milieu où les divers agents de l'éducation ont travaillé ensemble à la réalisation de projets éducatifs dans leurs écoles.

La participation et la décentralisation

À la suite de l'enquête publiée en 14 fascicules sur la participation des parents dans les comités d'école, la direction de la recherche a poursuivi des travaux d'analyse et de réflexion prospective sur la participation dans la société et particulièrement la participation des différents agents en éducation, en relation avec les tendances centralisatrices et décentralisatrices. Le document de travail rédigé à la direction de la recherche a par la suite été soumis à la rencontre de consultation, tenue en mars, qui comprenait la décentralisation comme un des quatre thèmes soumis à la consultation des invités du Conseil.

Les indicateurs de qualité de l'éducation

Cette recherche a franchi une deuxième phase au cours de l'année 1979-1980 qui s'est terminée par le dépôt d'un document de travail auprès du comité responsable du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation. Ce rapport a également été inclus au dossier de travail de l'Assemblée plénière du Conseil, tenue en juin 80.

Le document propose, en conclusion, des étapes ultérieures qui seront vraisemblablement prévues au programme des activités 1980-1981.

La fonction consultative en éducation

La direction de la recherche a préparé et déposé au Conseil un dossier d'information sur la fonction consultative dans l'appareil gouvernemental et plus particulièrement en édu-

cation. Ce document est versé au dossier des changements à prévoir ultérieurement à la loi du Conseil supérieur de l'éducation.

Autres activités de la direction de la recherche

La direction de la recherche a été en outre en mesure d'apporter sa contribution aux travaux des commissions de l'enseignement secondaire et de l'éducation des adultes.

Dans le premier cas, la direction de la recherche s'est associée à la préparation du rapport de la Commission du secondaire portant sur le professionnel court.

Dans le second, la direction de la recherche a travaillé avec la Commission des adultes au dossier sur l'éducation populaire présentement en cours d'élaboration.

Liste des interventions auprès du ministre de l'Éducation

	Date de l'envoi au ministre	Date de la diffusion
I. Rapports		
Rapport 1978-1979 sur l'état et les besoins de l'éducation	1979-11-20	1979-12-19
Rapport d'activités 1978-1979	1979-12-12	1979-12-19
II. Avis*		
Modifications à la réglementation concernant les comités d'école et les comités de parents et au règlement relatif aux comités régionaux et au comité central de parents de toute commission scolaire de l'Île de Montréal qui établit des régions administratives ou des districts (adopté à la 226 ^e réunion du CSE, 13-14 septembre 1979)	1979-09-21	Non publié
L'avenir du Conseil supérieur de l'éducation (adopté à la 227 ^e réunion du CSE, 11-12 octobre 1979)	1979-10-31	1979-12-05
* Avis donnés au ministre à la demande de celui-ci		
III. Recommandations*		
L'éducation et les services à la petite enfance (adopté à la 226 ^e réunion du CSE, 13-14 septembre 1979)	1979-09-21	1979-10-11
L'égalisation des chances en éducation, énoncé de principes (adopté à la 233 ^e réunion du CSE, 24-25 avril 1980)	1980-05-01	1980-07-22
Un cheminement nouveau pour les élèves du professionnel court (adopté à la 234 ^e réunion du CSE, 8-9 mai 1980)	1980-05-03	1980-06-25
* Recommandations adressées au ministre, de l'initiative du Conseil		

Liste des interventions auprès du ministre de l'Éducation (suite)

	Date de l'envoi au ministre	Date de la diffusion
IV. Notes*		
L'avenir de l'Institut national de la recherche scientifique (adopté à la 228 ^e réunion du CSE, 8-9 novembre 1979)	1979-11-19	1979-12-03
Les bibliothèques publiques (adopté à la 230 ^e réunion, 10 janvier 1980)	1980-01-17	1980-01-24
Difficultés administratives en formation professionnelle des adultes (adopté à la 232 ^e réunion du CSE, 13-14 mars 1980)	1980-03-28	Non publié
Rappel de la position du Conseil sur la responsabilité du Québec en matière de recherche scientifique (adopté à la 235 ^e réunion du CSE, 11 juin 1980)	1980-06-12	1980-06-12
Conflit intolérable de juridiction en formation professionnelle des adultes (adopté à la 236 ^e réunion du CSE, 10-11 juillet 1980)	1980-07-14	1980-07-17
* Courtes interventions auprès du ministre parfois sous forme de lettre		
V. Études et recherches*		
Levesque, Mireille, L'égalité des chances en éducation (autorisé à la 222 ^e réunion du CSE, 10-11 mai 1979)	1979-10-09	1979-10-11
CSE, Implications au plan scolaire des projets de lois 57, 71 et 77 (approuvé à titre de document de travail à la 229 ^e réunion du CSE, 13-14 décembre 1979)	1979-12-10	Non publié
Commission de l'enseignement primaire, Le passage des élèves du primaire au secondaire (adopté à la 231 ^e réunion du CSE, 14-15 février 1980)	1980-03-28	1980-04-15
Commission de l'enseignement universitaire, La formation et le perfectionnement des enseignants (autorisé à la 233 ^e réunion du CSE, 24-25 avril 1980)	1980-05-01	1980-07-25
Commission de l'enseignement universitaire, La fonction sociale de l'Université (autorisé à la 233 ^e réunion du CSE, 24-25 avril 1980)	1980-05-01	1980-07-25
Commission de l'éducation des adultes, Contribution à l'élaboration d'une politique globale de l'éducation des adultes (autorisé à la 233 ^e réunion du CSE, 24-25 avril 1980)	1980-05-05	Non publié
Commission de l'enseignement secondaire, Les éducateurs dont les élèves ont besoin à l'école secondaire (autorisé à la 234 ^e réunion du CSE, 8-9 mai 1980)	1980-05-14	1980-06-25
Gingras, Paul-Émile, Pour une politique d'évaluation de l'éducation scolaire (autorisé à titre de document de travail à la 235 ^e réunion, 11 juin 1980)	1980-06-19	Non publié
* Rapports d'étude du Conseil, de comités ou de commissions, documents de travail		

Le Comité catholique

Réunions

Au cours de l'année 1979-1980, la seizième de son existence, le Comité catholique a tenu onze réunions régulières, totalisant dix-neuf (19) jours. Elles ont été tenues à Montréal (8), à Carleton (1), à Châteauguay (1) et à Sainte-Adèle (1).

Outre la participation régulière du président aux activités et aux travaux du Conseil supérieur de l'éducation, le Comité catholique, soit par délégation, soit comme groupe, a collaboré à trois activités importantes du Conseil: comité mixte sur la formation des maîtres; rencontre générale de consultation; quatorzième assemblée plénière du Conseil.

Relations avec les milieux

Le Comité catholique a eu l'occasion, au cours de l'année, de prendre contact avec plusieurs organismes directement impliqués dans les objectifs de l'éducation chrétienne en milieu scolaire: ministère de l'Éducation; Assemblée des évêques du Québec; Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec; Fédération des principaux du Québec; Comité provincial de l'enseignement religieux; Assemblée des directeurs diocésains d'éduca-

tion; Association québécoise des conseillers au service de l'éducation chrétienne; Conférence de la pastorale scolaire; Fédération des animateurs de pastorale des collèges du Québec; Association des institutions d'enseignement secondaire; Association des parents catholiques du Québec; Provincial Association of Teachers of Ethics and Religion; Jeunesse étudiante chrétienne; quelques groupes de parents, d'administrateurs scolaires, d'enseignants et d'animateurs de pastorale, tant du primaire que du secondaire. Ces contacts ont été établis soit par la participation à des journées d'étude ou à des tables de concertation, soit par la présence à des congrès, soit par des rencontres avec les principaux responsables de l'un ou l'autre de ces organismes.

Le Comité a tenu deux audiences, l'une à Châteauguay, le 20 mars 1980, et l'autre à Carleton, le 15 mai 1980. Ces audiences ont permis aux membres du Comité catholique de se sensibiliser aux besoins et aux attentes de deux régions scolaires, soit celle desservie par la Commission scolaire de Châteauguay et celle desservie par la Commission scolaire régionale de la Baie-des-Chaleurs et les commissions scolaires de Monseigneur-Matte, de Ristigouche, de Tracadèche et de Val-d'Accueil.

Réunions

Date	Endroit
1979:	
20-21 septembre	Montréal
18-19 octobre	Montréal
16 novembre	Montréal
13 décembre	Montréal
1980:	
17-18 janvier	Montréal
21-22 février	Montréal
20-21 mars	Châteauguay
17-18 avril	Montréal
15-16 mai	Carleton
11 juin	Sainte-Adèle
28-29 août	Montréal

Visites d'écoles

Lieux et dates	Écoles visitées
Châteauguay (mars 1980)	École polyvalente Louis-Philippe-Paré (secondaire), École Notre-Dame-de-l'Assomption (primaire), Howard Billings Regional High School (personnel oeuvrant auprès des élèves anglo-catholiques, secondaire)
Bonaventure Carleton New Richmond (mai 1980)	École polyvalente de Bonaventure (secondaire), École polyvalente de Carleton (secondaire), école de Carleton (primaire), école New Richmond (primaire)

L'objectif de telles rencontres, qui s'accompagnent de visites dans quelques écoles, est de prendre contact avec les milieux scolaires touchés par la réglementation régissant les institutions d'enseignement catholiques et d'échanger avec les agents d'éducation (administrateurs scolaires, professionnels non enseignants, enseignants, élèves, parents, animateurs de pastorale) sur toute question ayant trait à l'éducation chrétienne dans le projet éducatif scolaire. C'est aussi et surtout l'occasion d'écouter le milieu, afin de saisir sur le vif ses besoins et ses attentes à l'égard de l'éducation morale et religieuse, domaine impliquant à la fois l'enseignement religieux, l'enseignement moral, l'animation pastorale ainsi que la formation, le perfectionnement et le recrutement des maîtres, particulièrement de ceux qui ont eu ou auront la responsabilité de l'enseignement religieux ou de l'enseignement moral.

État et besoins de l'éducation¹

Dans le rapport qu'il a soumis au Conseil sur l'état et les besoins de l'éducation, le Comité catholique identifie un fait et constate un besoin qui, à son point de vue, peuvent caractériser l'année scolaire 1979-1980 en ce qui concerne l'éducation catholique. Un fait: la *politisation constante* de la question de l'école catholique. Face à cette politisation, le Comité catholique estime qu'il est capital de chercher à démêler et à comprendre les enjeux en présence. C'est ainsi qu'il essaie d'identifier les forces sociales et politiques qui s'agitent et d'indiquer les options qui s'offrent à l'éducation chrétienne scolaire. Il croit que cette revue de la situation peut servir à éclairer les discussions et contribuer à mieux se situer dans le paysage d'ensemble du débat confessionnel.

Un besoin: la *vérification du vécu scolaire au plan confessionnel*. Ce besoin découle avant tout du

mouvement actuel qui porte bien des équipes-écoles à vérifier leur fonctionnement à réviser les diverses facettes de la vie scolaire (objectifs, méthodes d'enseignement, modes de gestion, etc.) pour se donner un «projet éducatif» qui mobilise et coordonne les énergies. Pour aider les milieux à réaliser cette opération, le Comité catholique propose un ensemble d'indices permettant d'évaluer en quelque sorte la qualité confessionnelle d'une école catholique. On y trouvera des indices que le Comité a voulu simples, concrets, aisément identifiables. Ils n'ont pas la rigueur d'une grille scientifique d'évaluation, mais ils se révèlent à l'expérience, de bons indicateurs de la qualité d'une école catholique.

Études et recherches

Le vécu scolaire au plan confessionnel

Le Comité catholique a poursuivi son étude sur le vécu scolaire au plan confessionnel. Cette étude vise à aider les milieux scolaires catholiques qui le désirent, à cerner la confessionnalité scolaire telle que vécue à la base, à partir du quotidien des écoles primaires et secondaires qu'il a reconnues comme catholiques en vertu du pouvoir que lui confère la loi. Elle devrait permettre la préparation de dossiers simples et pratiques susceptibles d'aider les milieux scolaires catholiques à mieux prendre conscience de leur statut confessionnel et à s'évaluer sous ce rapport. Quatre dossiers doivent paraître au cours de l'année d'activités 1980-1981:

- une analyse des données des sondages récents en ce qui regarde la confessionnalité;
- un lexique sur les mots usuels mais souvent ambigus utilisés en éducation chrétienne;
- une brochure sur le sens de l'école catholique dans le contexte scolaire des années 80;
- une grille de lecture du vécu scolaire au plan confessionnel.

¹Le texte est reproduit *in extenso* dans le Rapport 1978-1979 du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation au Québec.

Autres travaux

Au cours de l'année 1979-1980, le Comité catholique a travaillé à la préparation d'un Règlement touchant la qualification des professeurs chargés de l'enseignement religieux catholique dans les écoles autres que les écoles reconnues comme catholiques. Il adressera prochainement ce Règlement au ministre de l'Éducation en vue d'une approbation par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le Comité catholique a également abordé d'autres sujets, soit:

- l'enseignement moral au secondaire;
- la participation des parents à l'éducation chrétienne scolaire;
- l'utilité et la pertinence du contenu de son Règlement publié en 1974;
- la situation de l'éducation religieuse au niveau collégial;
- les ententes entre commissions scolaires catholiques et protestantes.

Institution d'enseignement

Au cours de l'année, le Comité catholique, en vertu du pouvoir que lui confère le paragraphe b) de l'article 22 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, a reconnu comme catholique une institution d'enseignement publique de niveau primaire.

Publication

L'ANIMATION PASTORALE, fascicule 5 de la série *Voies et impasses*, est paru en août 1980. Ce document d'orientation cherche à préciser les voies et les moyens de l'action pastorale dans les écoles primaires et secondaires reconnues comme catholiques. Il s'adresse à tous ceux et celles qui, d'une manière ou d'une autre, sont appelés à réaliser ou à gérer l'action pastorale: les animateurs, les parents, les administrateurs, l'ensemble des éducateurs, les responsables des services diocésains d'éducation chrétienne et des services éducatifs gouvernementaux.

Instruments pédagogiques scolaires

Le Comité a porté un jugement, au point de vue religieux et moral, sur 508 projets soumis à son approbation par le ministre de l'Éducation pour fins d'usage comme instruments pédagogiques dans les institutions d'enseignement catholiques (cf. tableau ci-après).

Le Comité protestant

Réunions

Le Comité protestant a tenu dix réunions régulières. Ces réunions totalisant quinze jours ont été tenues à Montréal (8), à Iberville (1) et à Lennoxville (1).

Relations avec les organismes

Le Comité protestant a pris contact avec l'Association québécoise des commissions scolaires protestantes.

Des représentants du Comité ont rendu visite aux écoles suivantes: Royal Arthur Elementary School, Montréal; Roslyn Elementary School, Westmount; Westmount High School, Westmount; Algonquin Elementary School, Ville Mont-Royal; Dunrae Gardens Elementary School, Ville Mont-Royal; Russell Elementary School, Ville Mont-Royal; et Mount Royal High School, Ville Mont-Royal. De plus, les membres du Comité ont rendu visite aux séances de l'Atelier d'été à l'Université Bishop's, parrainé par le Service de l'enseignement protestant. Le Comité a tenu une audience pour des représentants du clergé des Églises protestantes de la région de Montréal et a rencontré les fonctionnaires et les commissaires du Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal.

État et besoins de l'éducation

Dans son rapport annuel au Conseil, le Comité a traité de l'éducation protestante sous quatre angles de vision:

- les composantes de la communauté éducative
- les intérêts pédagogiques de la communauté éducative
- les intérêts politiques de la communauté éducative
- les questions reliées à la confessionnalité.

Études et recherches

Le Comité attend incessamment la publication de son étude sur une conception de la confessionnalité dans une perspective protestante et sur les traits spécifiques à une éducation protestante.

Une recherche sur l'histoire de l'école protestante sera publiée bientôt.

Comité catholique

Du 1er septembre 1979 au 31 août 1980, le ministre de l'Éducation du Québec, conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation¹, a soumis au Comité catholique, en vue de leur approbation au point de vue religieux et moral, 13 programmes d'enseignement, 443 manuels scolaires et 52 ouvrages de matériel didactique scolaire.

Le tableau suivant illustre selon les champs de connaissance et d'activités, la répartition des projets soumis et évalués en vue de leur usage éventuel dans les institutions d'enseignement publiques catholiques du Québec.

Matières	Programmes			Manuels			Matériel didactique		
	S	A	R ²	S	A	R	S	A	R
Arts	1	1							
Enseignement religieux et moral	2	2		17	17		3	3	
Langues	1	1		215	215				
Mathématiques et sciences	3	3		116	116		40	40	
Matières techniques et professionnelles				47	47				
Sciences humaines	6	6		48	48		9	9	
Grand total	13	13		443	443		52	52	

¹ Lois refondues du Québec, chapitre C-60, art. 22, par. c)

² S — soumis à l'approbation

A — approuvés au point de vue religieux et moral ou autorisés

R — approbation refusée ou différée

Comité protestant

Du 1er septembre 1979 au 31 août 1980, le ministre de l'Éducation, conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation¹, a soumis au Comité protestant, en vue de leur approbation au point de vue moral et religieux, les ouvrages suivants:

Matières	Programmes			Manuels			Matériel didactique		
	S	A	R ²	S	A	R	S	A	R
Arts	1	1	—						
Langues				246	246	—			
Mathématiques et sciences	3	3	—	134	134	—	83	83	—
Matières techniques et professionnelles	3	3	—	51	51	—	110	110	—
Sciences humaines	1	1	—	13	13	—	1	1	—
Grand total	8	8	—	434	434	—	194	194	—

¹Lois refondues du Québec, chapitre C-60, art. 22, par. e

²S- Soumis à l'approbation du Comité protestant

A- Approuvés au point de vue moral et religieux

R- Approbation refusée

La Commission de l'enseignement primaire

Réunions

La Commission de l'enseignement primaire a tenu dix réunions régulières et deux rencontres spéciales totalisant environ vingt-deux jours de travail.

Relations avec les milieux scolaires

Au cours de quatre de ses réunions régulières, la Commission a rendu visite à quatre commissions scolaires et elle a visité huit écoles, échangeant longuement avec des élèves, des enseignants et la direction. De plus, lors de rencontres tenues en fin d'après-midi ou en soirée à chaque occasion, la Commission a pu se mettre à l'écoute de nombreux cadres scolaires, commissaires, directeurs d'école, représentants d'enseignants et de professionnels non enseignants, membres de Comités de parents.

Dates et lieux	Écoles visitées
18 octobre 1979	
Saint-Félicien	École Mgr-Bluteau C.S. La Vallière
Saint-Méthode	École Carrefour étudiant C.S. La Vallière
15 novembre 1979	
Baie-Comeau	École Leventoux C.S. de Manicouagan
Hauterive	École Saint-Coeur-de-Marie C.S. de Manicouagan
21 février 1980	
Thetford Mines	École Le Tournesol C.S. de Thetford Mines
Pontbriand	École Saint-Antoine-de-Pontbriand C.S. de Thetford Mines
20 mars 1980	
Mont-Laurier	École de la Carrière C.S. Pierre-Neveu
Saint-Jean-sur-le-Lac	École Saint-Jean-l'Évangéliste C.S. Pierre-Neveu

État et besoins de l'éducation

Dans autant de chapitres distincts de son rapport au Conseil, la Commission de l'enseignement primaire rend compte, cette année encore, des observations faites, des témoignages recueillis en milieux scolaires, et des réflexions provoquées sur les sujets suivants:

- le plan d'action et les nouveaux programmes (l'enseignement des arts, en particulier);
- la politique de l'adaptation scolaire;
- la participation des parents;
- l'éducation sexuelle à l'école;
- l'octroi de crédits aux commissions scolaires sur présentation de projets.

Chaque analyse de situation, la dernière exceptée, conduit la Commission à formuler des souhaits dont la réalisation serait propre à combler plusieurs des besoins constatés. Voici un aperçu du contenu de chacun des chapitres précités.

Les inquiétudes affichées par certains milieux scolaires, le scepticisme ou l'indifférence constatés chez d'autres à l'égard du renouveau de l'école québécoise, font croire que le dialogue instauré à l'occasion du Livre vert, entre les responsables de haut rang et la base du monde scolaire, a été malheureusement interrompu. Ce dialogue doit reprendre pour la conduite à bon port des opérations découlant du Plan d'action, notamment l'implantation de nouveaux programmes.

Il reste également beaucoup à faire avant de conclure au succès de la nouvelle politique de l'adaptation scolaire qui favorise l'intégration de l'élève en difficulté au cadre scolaire le plus normal possible. Aux efforts de compréhension et aux élans de générosité qu'il peut observer chez un nombre croissant d'agents de l'éducation, le ministre devrait ajouter rapidement les moyens promis, faute de quoi les services éducatifs aux élèves en difficulté risquent fort d'être diminués avec l'intégration.

On ne sait quelle part exacte de réussite revient aux structures de participation comme telles (comité d'école, comité de parents) pour l'intérêt grandissant des parents à l'endroit de l'école, mais il leur en revient certainement. Deux réalités nouvelles viennent renforcer le travail de ces comités: la représentation des parents au conseil des commissaires et la création du «Conseil d'orientation de l'école». L'expérience d'une première année, dans le premier cas, devrait tout de suite faire l'objet d'une évaluation dans chaque milieu. Quant à la seconde structure, la présence toute proche du comité d'école et une représentation des plus diversifiées invitent à la prudence dans sa mise en place, au besoin précédée de rencontres «exploratoires» réunissant les groupes devant y déléguer des représentants.

Le débat sur le rôle de l'école dans l'éducation sexuelle des enfants n'est pas terminé. L'unanimité n'est faite ni sur le contenu, ni sur les moyens à mettre en oeuvre pour le plus grand bien des enfants. Il importe néanmoins que le ministère de l'Éducation

- définisse au plus tôt des objectifs d'éducation scolaire intégrant l'éducation sexuelle;
- propose un contenu et une approche pédagogiques;
- prépare responsables scolaires et parents à leur rôle complémentaire en matière d'éducation sexuelle des enfants.

Le dernier chapitre se rapproche d'un recueil de doléances exprimées par les administrateurs scolaires au sujet de cette pratique du ministère qui consiste à rendre disponibles aux commissions scolaires des crédits supplémentaires pour la réalisation de certains projets, pourvu que ces derniers satisfassent à des conditions déterminées dans le cadre d'un plan de recherche ou de développement d'un secteur d'activités.

L'introduction et la conclusion du texte déposé attirent respectivement l'attention

sur deux facteurs d'une grande influence sur la réalité scolaire: le premier, de plus en plus omniprésent, *les négociations de conventions collectives*; le second, phénomène dont on prend à peine conscience et qui n'a pas fini de faire sentir sa présence compte tenu du faible taux de natalité, *le nombre croissant de petites écoles*. Ce qui préoccupe la Commission dans le premier cas, c'est le temps soustrait aux enfants à l'occasion de ces négociations perpétuelles. Dans le second cas, ce sont les ajustements qu'il faudra faire aux tâches, aux règles et aux normes afin que l'école primaire, petite ou grande, puisse offrir partout des services d'égale qualité.

Autres travaux

La Commission a achevé cette année ses réflexions et ses propositions au sujet du *passage des élèves du primaire au secondaire*. Cette étude, amorcée avec la collaboration de membres de la Commission de l'enseignement secondaire et appuyée sur une enquête effectuée auprès des administrateurs des commissions scolaires dispensant le cours secondaire, a reçu un très bon accueil lors de sa présentation au Conseil et a été transmise par la suite au ministre de l'Éducation. Afin que soient mis à la portée des principaux intéressés les fruits de ce travail, *Le passage des élèves du primaire au secondaire; réflexions et propositions* a été publié par le Conseil et largement diffusé dans les milieux scolaires. Il y est clairement montré qu'une solution globale au problème posé passe par la découverte de

1. l'importance d'une compréhension totale de la réalité «passage des élèves du primaire au secondaire» dans tous ses aspects;
2. l'importance de mécanismes de liaison bien structurés et favorisant la participation d'une grande variété d'intervenants dans les opérations relatives à ces «événements»;

3. l'importance de satisfaire toujours plus adéquatement aux impératifs de promotion et de classement des élèves;
4. l'importance d'une information complète et adéquate à toutes les personnes concernées;
5. l'importance enfin de la formulation explicite dans chaque commission scolaire d'une politique globale à ce sujet.

La Commission a aussi longuement travaillé à un projet de recommandation sur *le projet éducatif de l'école*. En plus de traiter la question avec ses interlocuteurs des milieux scolaires visités, elle a reçu à sa table des responsables du ministère et des chercheurs en ce domaine. Le travail, qui n'a pas connu d'aboutissement cette année, sera poursuivi et achevé au cours de la prochaine année d'activités.

La Commission a brièvement prêté son concours à une étude conduite par la Commission de l'enseignement secondaire. Mise en route sous le titre: *Les services éducatifs et les plans de carrière des professionnels de l'éducation*, cette étude est plus tard devenue un document de réflexion adopté par le Conseil et intitulée: *Les éducateurs dont les élèves ont besoin à l'école secondaire*.

Des membres de la Commission ont été associés étroitement à la préparation d'*avis au ministre sur des modifications de règlements* pour faire suite aux lois 30 (comités d'école, comités de parents) et 71 (comités d'école et de parents, directeur d'école, conseil d'orientation, projet éducatif), sur *le financement des activités étudiantes hors programmes d'études*, et d'observations de la Commission de l'enseignement supérieur sur *la formation et le perfectionnement des enseignants*.

Enfin, au terme de cette année d'activités (août 1980), la Commission a préparé sa contribution à l'*avis du Conseil sur le projet de Règlement concernant le régime pédagogique du primaire et les règles relatives à l'éducation préscolaire*.

Parmi les quelques autres sujets qui furent abordés lors des discussions, mentionnons *l'avenir du Conseil supérieur de l'éducation, l'application du droit à l'exemption de l'enseignement religieux, la garde d'enfants à l'école, l'école boîte-aux-lettres pour divers intervenants auprès des enfants, l'école «alternative» et l'école de quartier, et bien sûr, l'avenir des commissions scolaires*.

La Commission de l'enseignement secondaire

Réunions

Les membres de la Commission de l'enseignement secondaire ont tenu onze réunions régulières totalisant dix-huit jours et demi de travail.

Relations avec les milieux

La majeure partie du travail des membres de la Commission se déroule pendant les réunions régulières. Les discussions, alimentées par les expériences professionnelles ou personnelles des membres, permettent de dégager des consensus autour d'idées maîtresses. C'est cependant à l'occasion des visites de milieux et des rencontres de groupes que les membres de la Commission peuvent identifier, à partir d'observations communes, les points de vue des utilisateurs du système scolaire et confronter dans la réalité leurs hypothèses.

Ainsi, cette année, les membres ont consacré deux de leurs visites au dossier du professionnel court, soit à Hull et à Saint-Georges-de-Beauce, et une, à caractère plus général à Sorel. À chacune de ces visites, ils prirent contact avec une région caractérisée du Québec; ils ont rencontré le plus de personnes possible et ont cherché à connaître leurs préoccupations en fonction des questions qu'ils voulaient clarifier. Des membres des directions d'école, du personnel enseignant et non enseignant, des élèves, des parents, des commissaires et des cadres administratifs des commissions scolaires ainsi que des représentants du milieu socio-économique ont été rejoints. Outre les visites officielles, des groupes furent aussi rencontrés à Québec et à Montréal.

Lieux et dates	Écoles visitées ou groupes rencontrés
Hull-Gatineau (octobre)	Polyvalente Le Carrefour de Gatineau; Polyvalente D'Arcy McGee de Hull; École Sieur-de-Coulonge de Fort-Coulonge; École de formation pratique de Hull; École Joie-de-Vivre de Hull; Philemon Wright High School de Hull.
Saint-Georges-de-Beauce (novembre)	Polyvalente Saint-Georges de Saint-Georges; Polyvalente Veilleux de Saint-Joseph; Comité de parents de la C.S.R. La Chaudière; Représentants du monde des affaires, de l'industrie et du commerce.
Sainte-Foy (décembre)	Les coordonnateurs de l'enseignement professionnel des commissions scolaires de la région administrative 03.
Montréal (janvier)	Les responsables du dossier sur le professionnel court de la C.E.C.M. Des conseillers d'orientation de la région de Montréal.
Sorel-Tracy (mars)	Polyvalente Bernard-Gariépy de Tracy; Polyvalente Fernand-Lefebvre de Sorel; École Marie-Auxiliatrice de Sorel; Le Conseil pédagogique régional; Les conseillers pédagogiques; Le Comité de liaison industrie-école.
Québec (avril)	Des représentants de la direction et du personnel de l'école polyvalente Duberger-Les-Saules de la C.S.R. de Chauveau

États et besoins de l'éducation

L'école secondaire en 1980: arrêt interdit

Dans leur rapport sur l'état et les besoins de l'éducation à l'école secondaire, les membres de la Commission font parcourir à leurs lecteurs un itinéraire varié. Sous une forme métaphorique, ils font observer dans leur revue de situation que l'école secondaire emprunte plusieurs avenues larges et prometteuses, qu'elle roule avec difficulté sur des chemins en construction et qu'elle est engagée dans quelques voies sans issue apparente.

L'école secondaire peut profiter de certains résultats de ses actions passées et, en les consolidant, peut avancer avec une relative sécurité. Ce sont les chemins de l'avenir. Les retombées de l'Année internationale de l'enfant, le développement des formules d'encadrement, la plus grande diffusion des innovations pédagogiques, l'accent sur le projet éducatif et la participation des parents ainsi que la politique d'intervention en milieu économiquement faible... sont de ceux-là. Or, ces facteurs touchent de près à la dimension humaine de l'éducation.

De plus, l'école reste un perpétuel chantier. Les mesures annoncées au Plan d'action ne sont pas toutes instaurées, les conditions propres à favoriser la participation conjointe et concertée de tous les intervenants dans l'école ne sont pas toujours harmonieuses, la vertu de tolérance n'est pas toujours à l'honneur et l'enseignement professionnel mérite plus d'égards encore. Ainsi, des mesures importantes sont-elles encore à mettre en place et à coordonner pour un meilleur service à l'ensemble des élèves.

Par ailleurs, plusieurs problèmes perdurent et on ne leur entrevoit pas encore de solution. La décentralisation par rapport à l'autonomie locale, le mode de négociation de conventions collectives, la lutte pour le leadership pédagogique, le vieillissement du personnel scolaire et le transport... paralysent en quelque sorte le système scolaire.

Au terme de ce parcours qui a permis de dégager ces faits marquants, les membres de la Commission de l'enseignement secondaire notent en conclusion que c'est encore grâce aux initiatives personnelles et à la détermination de plusieurs qu'existent des avenues prometteuses et des chemins en construction dans le domaine scolaire. Les personnes sont la richesse du système.

Les membres observent cependant que la plupart des embouteillages se forment principalement du côté du système lui-même et que ce dernier soumet à dure épreuve son équipage. Il y a risque de pannes sérieuses si on ne procède pas aux décongestions nécessaires.

Enfin, les membres de la Commission rappellent de nouveau un objectif fondamental de l'éducation: il faut continuer d'améliorer le système scolaire *en pensant aux élèves à qui il est destiné*. Le défi le plus grand à relever consiste à susciter la motivation des personnels et à provoquer chez ceux-ci l'engagement professionnel et personnel de manière à ce que chaque intervenant ait le goût de participer à la création d'un milieu qui soit vraiment éducatif.

Les éducateurs dont les élèves ont besoin à l'école secondaire

Au bénéfice du Conseil, les membres de la Commission ont mené également une étude thématique sous le titre: *Les services éducatifs et le plan de carrière des professionnels de l'éducation*. Dans ce document de réflexion, le Conseil et la Commission affirment leur conviction que la qualité de l'éducation en milieu scolaire dépend d'abord de la motivation des éducateurs et de la conception qu'ils ont de leur rôle.

D'une part, le Conseil et la Commission empruntent le point de vue des enseignants, des administrateurs et des professionnels non enseignants, pour souligner les malaises et les difficultés qu'ils éprouvent dans l'exercice de leur tâche. D'autre part, ils se placent au point de vue des élèves pour rappeler les exigences du projet éducatif à l'égard des éducateurs. Au confluent de cette double série d'observations, ils proposent quelques voies d'action mieux adaptées aux besoins des jeunes.

Le Conseil et la Commission s'arrêtent en particulier à la spécialisation des enseignants et des professionnels à l'école. Ils notent favorablement une tendance à l'antispécialisation, marquée par un intérêt accru pour la pluridisciplinarité, la polyvalence et la formation fondamentale. Ainsi, un retour à une certaine polyvalence dans la formation des professionnels de l'éducation et dans l'exercice de leurs fonctions, particulièrement dans le cas des enseignants, sera de nature à assurer une relation pédagogique plus authentique avec les élèves, des conditions plus favorables à l'action éducative, une meilleure utilisation des compétences professionnelles, une plus grande motivation et une plus forte satisfaction au travail, une meilleure intégration des interventions professionnelles et finalement de meilleurs services aux élèves.

Un cheminement nouveau pour les élèves du professionnel court

Les membres de la Commission ont de plus préparé un projet d'avis que le Conseil a entériné, sur la situation des élèves du professionnel court. Dans cet avis, le Conseil et la Commission recommandent l'abolition du secteur actuel dit «professionnel court» à l'école secondaire. Ils préconisent en revanche deux mesures nouvelles: d'une part, l'instauration d'un secteur particulier où prévaudra une conception de la formation générale adaptée aux élèves actuellement dirigés vers le professionnel court; d'autre part, l'intégration de ces élèves dans le processus régulier de la formation professionnelle.

Autres travaux

Au cours de leurs activités régulières, les membres de la Commission ont encore abordé divers sujets d'étude du Conseil pour y apporter leur contribution, soit:

- les examens de fin d'études secondaires du Ministère en langue anglaise;
- les règlements concernant les comités d'écoles et les comités de parents;
- la fonction consultative en éducation;
- les enfants négligés du système scolaire;
- le passage des élèves du primaire au secondaire;
- l'enseignement des arts et de la musique;
- le financement des activités étudiantes hors programmes d'études;
- l'individualisation de l'enseignement.

De plus, des membres de la Commission ont participé à des travaux de comités mixtes:

- le comité sur la Loi modifiant de nouveau la Loi de l'instruction publique (Loi no 71);
- le comité sur la formation et le perfectionnement des maîtres;
- le comité sur la formation professionnelle;
- le comité sur le financement des activités étudiantes hors programmes d'études;
- le comité de préparation de la rencontre générale de consultation;
- le comité de préparation de l'Assemblée plénière.

La Commission de l'enseignement supérieur

Réunions

La Commission de l'enseignement supérieur a tenu onze réunions régulières totalisant quinze jours. De plus, à une douzaine de reprises, plusieurs membres ont participé à des séances d'études et de planification.

Visites et consultations

En vue de la présentation de ses rapports à l'intention du Conseil, la Commission a réalisé deux visites et procédé à des consultations dans le cadre de ses réunions régulières:

- Le 7 décembre 1979, rencontre à Montréal
 - d'un groupe d'employeurs et de trois universitaires du «Liberal Arts College» de l'université Concordia intéressés à échanger sur la formation fondamentale et la formation spécialisée offertes par l'université;
 - de quelques experts en éducation des adultes particulièrement intéressés à la condition de vie des étudiants dans l'institution universitaire.
- Le 18 janvier 1980, rencontre à l'Université de Sherbrooke du groupe des principaux responsables des services aux étudiants.
- Le 31 mars 1980, rencontre à l'Université du Québec à Montréal d'un groupe d'étudiants de premier cycle provenant de diverses universités.

État et besoins de l'éducation

Au cours de l'année 1979-1980, une grande partie des travaux de la Commission de l'enseignement supérieur a porté sur la place de l'étudiant dans l'institution universitaire et sur les objectifs de la formation universitaire.

- Le premier des rapports soumis au Conseil s'intitule *La place de l'étudiant dans l'institution universitaire*.

Il comprend deux parties:

1. quelques contacts sur les structures universitaires, l'accessibilité de l'enseignement supérieur, les professeurs, les programmes et la situation particulière de la clientèle adulte;
 2. deux éléments plus importants d'analyse: l'université bureaucratique et l'université de consommation.
- Le second rapport a pour titre *Les objectifs de la formation universitaire et la formation fondamentale*. Dans une première partie on rappelle le cheminement antérieur de la Commission dans sa réflexion sur ce thème. La deuxième partie fait le point sur les perceptions actuelles de la Commission. Dans la troisième partie, il est question de la formation fondamentale comme objectif de la formation universitaire.

Autres travaux

- En novembre 1979 la Commission a transmis au Conseil un projet d'avis au ministre sur l'avenir de l'Institut national de la recherche scientifique.
- La Commission a poursuivi au cours de l'année l'étude des rapports de la Commission Angers, en particulier, le rapport sur la formation et le perfectionnement des enseignants, le rapport du Comité de coordination et le rapport du Comité d'étude sur l'université et la société québécoise. L'essentiel de ses réflexions se retrouve dans les deux rapports suivants soumis au Conseil:

1. La formation et le perfectionnement des enseignants

Dans sa lecture du rapport du Comité sur la formation et le perfectionnement des enseignants de la Commission Angers, la Commission de l'enseignement supérieur du C.S.E. a choisi de s'attarder aux aspects fondamentaux de l'orientation que le Comité préconise

dans son document. La Commission de l'enseignement supérieur groupe ses propos sous trois chefs:

- le bilan des dix premières années
- le contexte des rapports entre éducation et société
- les conditions d'élaboration d'une politique

1. Le bilan des dix premières années

Avant de proposer des changements à la formation et au perfectionnement des enseignants, il convenait de dresser un bilan des dix dernières années à cet égard.

L'Arrêté en conseil qui avait créé le Comité lui en avait clairement attribué le mandat: le gouvernement estimait

«important qu'une évaluation critique soit faite de la manière dont l'université s'est acquittée de sa tâche, compte tenu des exigences théoriques et de la formation pratique que requiert le futur enseignant ou celui qui veut se perfectionner»².

Que contient effectivement le rapport du Comité? Après un bref aperçu historique de l'intégration des écoles normales aux universités et le rappel des principaux problèmes soulevés par cette démarche, il conclut rapidement:

«Malgré les difficultés, la décennie de l'intégration de la formation et du perfectionnement des enseignants à l'université a été une décennie de consolidation dans un nouveau milieu. À la lumière des dix dernières années, aucun de nos interlocuteurs, qu'il s'agisse d'universitaires ou de représentants de milieux scolaires, ne conclut que l'intégration a été un échec

et qu'il faut renoncer aux objectifs préconisés par le Rapport Parent»³.

C'est prendre en compte trop sommairement l'expérience de cette première décennie pendant laquelle l'université assumait la charge de former les enseignants. Le rapport souffre d'une grave lacune: il ne s'appuie pas sur une évaluation suffisante de la situation. Il s'avèrait d'autant plus nécessaire que le Comité examine critiquement «la manière dont l'université s'est acquittée de sa tâche» que 71% des mémoires soumis à la Commission émanaient des milieux universitaires eux-mêmes. Un regard plus distancié s'imposait.

Ainsi le rapport laisse dans l'ombre des problèmes cruciaux pourtant soulevés déjà par le Conseil des universités⁴, par le Conseil supérieur de l'éducation⁵ ou par d'autres groupes et organismes. L'étude du Comité ne permet pas de mieux répondre à de nombreuses questions qui demeurent.

- Comment les facultés et départements de sciences de l'éducation ont-ils vécu l'intégration de la formation des enseignants au cours de ces dix ans? Ont-ils réussi à former un personnel compétent pour faire face à l'accroissement rapide du nombre des étudiants? Faute d'un personnel régulier suffisant, les chargés de cours ont-ils constitué une relève adéquate?
- Dans ce contexte, a-t-il été possible de créer un milieu favorable à l'éclosion d'équipes de recherche compétentes dans le domaine de l'éducation? Les résultats de la recherche ont-ils contribué significativement au renouvellement de la formation des enseignants?
- Quelles images ou quels modèles de l'enseignant ont guidé les concepteurs des

¹COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES UNIVERSITÉS. COMITÉ D'ÉTUDE SUR LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTS, *Rapport*, Québec, mai 1979.

²GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Arrêté en conseil 2374-77*, 20 juillet 1979.

³*Rapport*, p. 3.

⁴*Avis au ministre de l'Éducation sur la formation des maîtres*, Québec, mars 1974.

⁵Voir *L'état et les besoins de l'éducation. Rapport 1975-1976*, Québec 1976, pp. 23-26; *Rapport 1976-1977*, Québec 1977, pp. 89-91; *Rapport 1977-1978*, Québec 1978, pp. 156-158.

programmes? Quelle place prenait cette préoccupation? Quelles conditions d'admission en découlaient?

- Par quelles mesures les universités ont-elles cherché à s'assurer de la pertinence des contenus de cours en regard des besoins réels des enseignants dans leur tâche quotidienne? Ont-elles évalué leurs programmes?
- Comment s'est faite la formation pratique des futurs enseignants? Cette formation a-t-elle reçu l'attention nécessaire?
- Les universités ont-elles pu assurer la formation des agents d'éducation autres que les enseignants?
- Est-il encore possible, compte tenu des besoins de formation et de perfectionnement des enseignants, de justifier le monopole des universités? Ne pourrait-on pas, par exemple, mettre à contribution les ressources considérables des CEGEP?
- Comment expliquer que les programmes soient très souvent les mêmes pour les candidats en formation initiale et pour les enseignants en perfectionnement, bien que les besoins soient différents? Est-ce là un indice de l'absence d'une problématique du perfectionnement des enseignants?
- Les universités ont-elles tenté par des interventions concrètes de mettre fin à la course aux crédits?

Le rapport du Comité n'éclaire pas ces questions. Son étude manque dès lors d'un appui indispensable.

2. *Le contexte des rapports entre éducation et société*

Le problème de la formation des maîtres ne saurait se dissocier de l'ensemble des problèmes du système éducatif, ni plus largement de ceux de la société.

Au premier abord, il semble que le Comité ait voulu se situer dans cette perspective⁶. Il fait

⁶Voir *Rapport*, p. 12.

état de l'évolution rapide de la société et de l'école; il souligne la position précaire de l'enseignant dans un contexte de remise en question des valeurs; il met en garde contre les dangers de la bureaucratisation... Toutefois, la considération demeure superficielle et le Comité hésite à poser les questions de fond qui touchent l'orientation de notre société.

Quand sont privilégiés l'individualisme, le bien-être matériel, la compétition, le succès facile, quand se répand l'absence de conscience sociale, quand sévissent des problèmes d'énergie, d'environnement, de consommation, de qualité de la vie, la formation des enseignants, artisans essentiels de l'éducation, ne peut s'abstraire de ce contexte.

Sans doute, les auteurs du rapport se sont arrêtés à de telles idées. Ils ont perçu qu'il était à toutes fins utiles impossible de proposer une orientation de la formation des enseignants qui ne soit pas intégrée à un modèle éducatif plus large. Mais, ils adoptent la position d'un pluralisme qui évite les questions fondamentales et qui conduit à ne proposer des améliorations que de points secondaires sans atteindre le cœur de la situation.

3. *Les conditions d'élaboration d'une politique*

De déclaration en déclaration, la promesse d'une politique de la formation et du perfectionnement des enseignants a été sans cesse reportée pendant dix ans. De nombreux groupes en divers lieux ont apporté des contributions à l'élaboration de cette politique. Mais en vain. Les travaux du Comité de la Commission d'étude sur les universités ont suscité de nouveaux espoirs. Ils déçoivent.

La politique attendue devrait en effet découler d'une large consultation entre les principaux interlocuteurs:

- les usagers des services éducatifs, c'est-à-dire les parents et les citoyens, les étudiants eux-mêmes de tous les âges et de tous les niveaux;

- les consommateurs des programmes de formation et de perfectionnement, c'est-à-dire les futurs enseignants, les enseignants en perfectionnement, les autres agents de l'éducation;
- les formateurs, c'est-à-dire les responsables immédiats de la formation et du perfectionnement;
- les responsables de la formation et de la mise en application de la politique au ministère de l'Éducation.

Le rapport du Comité s'en tient au point de vue d'un seul de ces groupes, celui des formateurs. Il ne saurait constituer la base d'une politique. Le danger est grand cependant, vu l'attente en quelque sorte exacerbée de cette politique et les espoirs placés dans les travaux du Comité, que l'on ne s'en satisfasse pour se précipiter dans un ouvrage dont les fondements demeurent encore trop fragiles.

2. La fonction sociale de l'université

Si la Commission Angers dans son rapport récent rappelle la mission première d'enseignement et de recherche qui doit caractériser l'université, la Commission du CSE n'en continue pas moins, à la suite de son rapport de l'année passée, d'insister sur les relations que l'université doit entretenir avec la société et le milieu.

L'université est un reflet de la société: d'une part, elle contribue au maintien de l'ordre social traditionnel en véhiculant valeurs, normes et modèles de comportement; d'autre part, elle joue un rôle de création et d'innovation. Elle est un lieu où circulent idées et projets qui contribuent et entraînent au changement social. Or, selon la Commission du CSE, cette fonction sociale de l'université est quelque peu dépassée. De nombreux éléments témoignent d'une crise d'insertion de l'université dans la société. Des défis comme la démocratisation de l'enseignement, l'élaboration et l'intégration du savoir, l'évaluation de l'enseignement et de la recherche, la formation de l'étudiant et la diffusion du savoir,

doivent trouver des solutions pour permettre à l'université de redéfinir ses liens avec la société.

La Commission propose des pistes qu'elle regroupe autour des pôles suivants: promotion culturelle, promotion collective, responsabilité sociale, renouveau des fonctions traditionnelles. Parmi les recommandations formulées, figurent celles-ci:

que les universitaires travaillent à «déspecialiser» les savoirs et à les relier entre eux pour trouver des approches à des problèmes à plusieurs dimensions comme l'environnement, l'alimentation, le logement, l'énergie, etc.;

que l'université contribue davantage à la diffusion des connaissances auprès de l'ensemble de la population;

que l'université définisse davantage son rôle à l'égard de la promotion culturelle des divers groupes et membres de la société;

que la recherche universitaire soit liée à un plus large éventail de préoccupations sociales;

que les universitaires définissent avec divers groupes certaines problématiques, certaines démarches à faire conjointement et rendent disponibles à ces groupes les résultats de leurs travaux susceptibles de répondre à leurs besoins;

que les universitaires s'engagent davantage dans des projets de promotion collective, notamment de promotion de groupes qui, traditionnellement, ont eu peu de contacts avec l'enseignement supérieur.

La Commission de l'enseignement supérieur du CSE retient dans son rapport annuel une deuxième question: les éléments de base de la formation chez les étudiants des premières années d'université.

Des inquiétudes se manifestent assez largement, au Québec comme ailleurs, au sujet de graves lacunes observées chez beaucoup d'étudiants au premier cycle: difficulté d'ex-

pression écrite ou orale, manque d'autonomie intellectuelle, absence de rigueur et de cohérence dans les travaux.

À cet égard, la Commission attire l'attention sur certains éléments fondamentaux de la formation: la connaissance de soi, l'autonomie, la conscience sociale, une contribution personnelle à la communauté, la maîtrise de connaissances de base, l'ouverture sur plusieurs domaines, une vision intégrée des savoirs, le sens de l'histoire. La Commission recommande, entre autres voies:

que le ministère de l'Éducation et les universités cherchent davantage à connaître les besoins des étudiants;

que la dimension sociale soit davantage présente dans la conception des programmes, dans la définition des problématiques, dans les démarches d'apprentissage;

qu'une approche de base des disciplines, des méthodes, des problèmes, soit mise en oeuvre rigoureusement de manière à garantir une formation fondamentale et que soit mise en question la tendance à une spécialisation de plus en plus poussée des programmes;

que soit intensifiée la recherche en pédagogie universitaire afin que l'enseignement puisse déborder la logique des savoirs constitués et tenir compte davantage de la logique de l'apprentissage;

que soient prises en considération l'importance des relations interpersonnelles en situation d'apprentissage et la nécessité d'une coordination des efforts et moyens déployés autour de l'étudiant.

La Commission de l'éducation des adultes

Réunions

La Commission de l'éducation des adultes a tenu onze réunions totalisant vingt-deux jours.

Visites et consultations

Au cours de l'année 1979-1980, la Commission de l'éducation des adultes a organisé une consultation par questionnaire, elle a visité la région de Québec et elle a confié à un agent de recherche le mandat de faire le point, à partir de la documentation écrite, sur l'éducation populaire au Québec.

La consultation écrite a été adressée à 318 personnes dont 84 ont retourné le questionnaire dûment rempli, soit un pourcentage de 26%. Les organismes rencontrés à Québec par quatre sous-groupes de la Commission couvrent une gamme variée de services d'éducation offerts aux adultes, comme permet de le constater l'énumération suivante: la Télé-université, le cégep de Limoilou, la Conférence des coopératives forestières du Québec, le Mouvement d'action populaire de Limoilou, le Comité de citoyens de Saint-Sauveur, la Maison communautaire Saint-Amable, le Garage coopératif de Québec et les Services des loisirs des villes de Québec, Sainte-Foy, Charlesbourg et Beauport. Enfin, l'étude effectuée par un agent de recherche a servi de point de départ à la Commission dans sa démarche pour cerner un aspect plus particulier à approfondir cette réalité très complexe et très englobante qu'est l'éducation populaire.

État et besoins de l'éducation

À l'heure des clarifications

Dans son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation des adultes, la Commission a traité particulièrement de deux sujets: le résul-

tat de la consultation par questionnaire qu'elle a effectuée et la politique à venir de l'éducation des adultes.

Le questionnaire, envoyé à plus de 300 personnes, portait sur le contenu du rapport état et besoins 1978-1979 qui, lui-même, faisait le point sur les travaux de la Commission au cours des dernières années. Les répondants se sont révélés être majoritairement en accord avec les positions prises par la Commission sur les sujets suivants: la politique et l'organisation de l'éducation des adultes au Québec (75 en accord, 3 en désaccord), les populations atteintes ou à atteindre (69 - 8), les types de formation (73 - 1), les méthodes et les ressources de formation (74 - 1), la recherche et l'évaluation (71 - 5), et les principaux éléments d'un cadre de référence: l'éducation permanente (62 - 5). D'autre part, les nombreux commentaires émis constituent une source d'information importante pour la Commission et un stimulant à poursuivre son action.

La Commission a jugé que la création d'une Commission d'étude sur l'éducation des adultes constituait pour elle une occasion propice pour préparer sa propre contribution à l'élaboration d'une politique globale de l'éducation des adultes. La Commission y précise tout d'abord que la recherche des solutions aux problèmes doit passer par l'analyse des intérêts en cause et des finalités effectivement poursuivies. À titre de problèmes à régler, on note qu'il y a des segments importants de la population qui sont négligés au plan éducatif, que l'école est encore mal adaptée aux adultes, que la formation professionnelle est considérée trop exclusivement comme une mesure pour pallier le chômage à court terme, que la gestion du programme de formation professionnelle des adultes est une véritable jungle administrative et, enfin, que les relations sont assez souvent tendues entre les institutions scolaires et les organismes volontaires d'éducation populaire.

La Commission précise ensuite que la solution des problèmes demande une perspective

d'ensemble pour une définition collective des finalités, une répartition cohérente des rôles, un partage équitable des ressources et une reconnaissance des intérêts légitimes. Dans cette perspective, on souhaite que la Commission d'étude fasse l'analyse de la répartition des ressources entre les différents types de formation, qu'elle porte une attention particulière aux tensions et aux conflits lors de l'étude de la dynamique des divers groupes impliqués en éducation des adultes et qu'elle analyse les principales polarisations que présentent les discours actuels sur l'éducation des adultes: promotion individuelle et collective; scolarisation et déscolarisation, etc...

Enfin, la Commission traite des conséquences de l'application du concept d'éducation permanente sur le choix des finalités de la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes. Elle souhaite à ce niveau que la Commission d'étude examine de près les expériences d'implantation du concept d'éducation permanente qui ont été tentées au Québec, en vue d'en arriver à cerner les principaux facteurs qui font obstacle à une mise en application généralisée de cette idée. Enfin, selon la Commission, une politique d'éducation des adultes devra garantir à tous les adultes l'accès à des ressources éducatives nombreuses et variées et elle devra soutenir les initiatives éducatives des groupes extra-scolaires qui se situent dans une perspective de développement collectif.

Autres travaux

La Commission a produit une étude thématique sur la reconnaissance des acquis de formation. Ce texte est considéré comme un document de travail. La Commission a également élaboré, sur ce sujet, un avis qui est présentement à l'étude au Conseil. Enfin, la Commission a émis, sur la question de l'éducation des adultes et des bibliothèques, une note que le Conseil a adoptée à sa 203^e réunion, le 17 janvier 1980.

III Composition des organismes du Conseil et effectifs du secrétariat

Le Conseil

Nominations

Cinq nouveaux membres ont été nommés pour un premier mandat du 1^{er} septembre 1979 au 31 août 1983, soit

- M. Max Chancy
- Mme Hélène Chénier
- M. Michel Chokron
- M. Peter J.H. Krause
- Me Marcel Trahan

en remplacement de mesdames Jeanne L. Lafrenière et Azilda Marchand, de messieurs E. George Cochrane, Arthur Lermer et Jean-Guy Nadeau.

Départ

M. Guy Boulizon a offert sa démission le 8 juin 1980, ayant dû s'absenter de quatre réunions consécutives du Conseil à cause de maladie.

Poste vacant

Le poste de vice-président est demeuré vacant.

Composition

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1 ^{er} ou 2 ^e mandat)
Jean-M. Beauchemin	Président du CSE	Sillery	1978-1982 (2 ^e)
N. vice-président			
Hélène Pelletier-Baillargeon	Écrivain et journaliste	Montréal	1977-1981 (1 ^{er})
Alexandre Beaulieu	Président de la Firme Alexandre Beaulieu Inc.	Québec	1976-1980 (1 ^{er})
Lucile Bérubé	Secrétaire générale de la Fédération des comités de parents	Jonquière	1977-1981 (1 ^{er})
Guy Boulizon	Professeur au département d'histoire de l'Art de l'Université de Montréal	Outrement	1978-1982 (1 ^{er})
Garth Elliott Bulmer	Président du Comité protestant Directeur conjoint du Centre Tyndale/Saint-Georges	Montréal	1978- *
Linus Cassidy	Directeur général adjoint de la Commission scolaire Baldwin-Cartier	Dollard-des-Ormeaux	1976-1980 (2 ^e)

Composition

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1 ^{er} ou 2 ^e mandat)
Max Chancy	Professeur de philosophie au Cégep Édouard-Montpetit	Outremont	1979-1983 (1 ^{er})
Hélène Chénier	Directrice de la Polyvalente Émile-Nelligan	Montréal	1979-1983 (1 ^{er})
Michel Chokron	Professeur agrégé en informatique à l'École des Hautes Études Commerciales	Montréal	1979-1983 (1 ^{er})
Gaétan Daoust	Professeur à l'Université de Montréal	Eastman	1976-1980 (1 ^{er})
Paul-Émile Gingras	Directeur du Service d'étude et de recherche du Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation	Montréal	1976-1980 (2 ^e)
Olivier Hudon	Conseiller en gestion	Sainte-Foy	1978-1980 (1 ^{er})
John C.T. Johnson	Enseignant à la Commission scolaire régionale Châteauguay Valley	Dewittville	1976-1980 (1 ^{er})
Peter J. H. Krause	Directeur du personnel à la Commission scolaire Lakeshore	Dorval	1979-1983 (1 ^{er})
Jacques Lemaire	Étudiant à l'Université du Québec à Montréal	Montréal	1977-1981 (1 ^{er})
Jacques Mathieu	Conseiller en administration	Sillery	1977-1981 (1 ^{er})
Monique Vézina-Parent	Présidente des Organismes familiaux associés du Québec	Rimouski	1978-1982 (1 ^{er})
Marcel Pepin	Conseiller spécial à la Confédération des syndicats nationaux	Montréal	1977-1981 (1 ^{er})
Jean Proulx	Professeur au Collège Ahuntsic	Saint-Sulpice	1978-1982 (1 ^{er})
Jeannine Savoie	Professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières	Trois-Rivières	1978-1982 (1 ^{er})
Marcel Trahan	Juge au Tribunal de la Jeunesse du district de Montréal	Outremont	1979-1983 (1 ^{er})
Paul Tremblay	Président du Comité catholique	Québec	1975- *
Membres adjoints d'office			
Jacques Girard	Sous-ministre de l'Éducation		
Ernest R. Spiller	Sous-ministre associé de foi protestante		
Richard Brosseau	Sous-ministre associé de foi catholique		
Secrétaires conjoints			
Raymond Paré			

N.

* Les présidents des Comités catholique et protestant sont membres d'office du Conseil, durant tout le temps qu'ils sont présidents de leur Comité respectif.

Le Comité catholique

Nominations

Un membre a accepté un second mandat expirant le 31 août 1982, soit:

- M. Guy Lessard, représentant des éducateurs.

Cinq nouveaux membres ont été nommés pour combler les vacances produites au sein du Comité:

- M. François Boissonneault, représentant des éducateurs, en remplacement de M. Jean-Paul Desbiens (fin de mandat), pour un premier mandat se terminant le 31 août 1982;
- M. Pierre Gaudette, représentant des autorités religieuses, en remplacement de M. Pascal Parent (fin de mandat), pour un premier mandat se terminant le 31 août 1982;
- Mme Réjeanne Plouffe-Laroche, représentante des parents, en remplacement de M. Viateur Ravary (fin de mandat), pour un premier mandat se terminant le 31 août 1982;
- Mme Marthe Robitaille-Tremblay, représentante des parents, en remplacement de Mme Fleurette Denis-Legault (fin de mandat), pour un premier mandat se terminant le 31 août 1982;
- Soeur Jeannine Serres, représentante des autorités religieuses, en remplacement de M. Aurèle Beauregard (démission), pour un premier mandat se terminant le 31 août 1981.

Démissions

- M. Aurèle Beauregard, l'un des cinq représentants des autorités religieuses, a démissionné au début du mois de septembre.
- M. Antonin Boisvert, l'un des cinq représentants des parents, a démissionné au début du mois de mai.

Composition

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1er ou 2e mandat)
Représentants des autorités religieuses			
Paul Tremblay	Président du Comité catholique	Charlesbourg	1978-1981 (2e)
Bernard Blanchet	Évêque de Gaspé	Gaspé	1977-1980 (2e)
Douglas Daniel	Curé de la paroisse Sainte-Famille à Richmond	Richmond	1977-1980 (2e)
Pierre Gaudette	Doyen de la Faculté de théologie, Université Laval, Québec	Sillery	1979-1982 (1er)
Jeannine Serres	Directrice du Collège Sainte-Anne, Lachine	LaSalle	1979-1981 (1er)
Représentants des parents			
Antonin Boisvert (jusqu'en mai 1980)	Vice-recteur aux Communications, Université du Québec, Montréal	Saint-Lambert	1979-1981 (2e)
Estelle Gobeil	Première vice-présidente de la F.C.S.C.Q.	La Patrie	1977-1980 (2e)
Denise Hébert	Conseillère en animation au Petit séminaire de Québec	Sainte-Foy	1978-1981 (1er)
Réjeanne Laroche	Secrétaire nationale des Dames Hélène-de-Champlain Inc.	Joliette	1979-1982 (1er)
Marthe Tremblay	Infirmière-clinicienne, Centre hospitalier Pierre-Janet	Hull	1979-1982 (1er)
Représentants des éducateurs			
François Boissonneault	Directeur général, Campus Notre-Dame-de-Foy	Cap-Rouge	1979-1982 (1er)
Maurice Bouchard	Conseiller pédagogique en enseignement religieux et moral et en pastorale, C.S.R. Honoré-Mercier	Saint-Jean	1978-1981 (2e)
Noëlla Crépeau-Clermont	Professeur à l'École Joseph-François-Perreault, C.E.C.M.	Rosemont	1979-1980 (1er)
Thomas A. Francoeur	Directeur du département des études catholiques, Faculté des Sciences de l'éducation, Université McGill	Montréal	1977-1980 (2e)
Guy Lessard	Directeur des services éducatifs C.S.R. de l'Amiante	Thetford Mines	1979-1982 (2e)
Membre d'office			
Richard Brosseau	Sous-ministre associé de foi catholique		
Secrétaire			
Guy Mallette			

Le Comité protestant

Nominations

M. Garth Bulmer a été nommé membre pour un deuxième mandat expirant le 31 août 1982.

Quatre nouveaux membres ont été nommés pour un premier mandat expirant le 31 août 1981, soit:

- Rev. Ernest Wright
- M. Gerald Auchinleck
- Mme Margaret Paulette
- Mme Sarah Aitken

en remplacement respectivement de mademoiselle Gwen Lord et du professeur J. Arthur Boorman dont le mandat est expiré et de Mme Marion Jefferies, qui a démissionné le 20 janvier 1979 et de Mme Helena Bennett-Clark, qui a démissionné le 31 décembre 1977.

Composition

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1 ^{er} ou 2 ^e mandat)
Garth E. Bulmer	Président Directeur conjoint, Centre Tyndale/Saint-Georges	Montréal	1979-1982 (2 ^e)
Sarah Aitken	Ménagère	Montréal	1979-1982 (1 ^{er})
Hilda Argue	Enseignante École Dorset	Baie d'Urfé	1978-1981 (2 ^e)
Gerald Auchinleck	Directeur régional d'écoles, B.E.P.G.M.	Montréal	1979-1982 (1 ^{er})
Harry W. Brown	Enseignant École secondaire Alexander Galt	North Hatley	1978-1981 (2 ^e)
Patricia Crossley	Directrice École Village des Jeunes	Laval-sur-le-Lac	1978-1981 (1 ^{er})
Paul Garnet	Professeur Département de Théologie, Université Concordia	Montréal-Ouest	1978-1981 (2 ^e)
Gérard Gautier	Éditeur de CREDO Église unie du Canada	Brossard	1977-1980 (2 ^e)
Constance Middleton-Hope	Directeur général adjoint, Conseil scolaire de l'île de Montréal	Hudson Heights	1978-1981 (1 ^{er})
David Oliver	Pasteur Paroisse de Saint-Jean d'Iberville	Saint-Jean	1977-1980 (1 ^{er})
John N. Parker	Directeur exécutif adjoint Quebec Association of School Administrators	Montréal	1977-1980 (1 ^{er})
Margaret Paulette	Commissaire d'école et ménagère	Sherbrooke	1979-1982 (1 ^{er})
Daniel C. Racine	Directeur national de la Société biblique canadienne, secteur francophone	Longueuil	1977-1980 (1 ^{er})
Ernest Wright	Pasteur Église unie St. Andrews Châteauguay	Châteauguay	1979-1982 (1 ^{er})
Frances B. Wright	Conseillère pédagogique Commission scolaire Lakeshore	Pierrefonds	1977-1980 (2 ^e)
Membre adjoint d'office			
Ernest R. Spiller	Sous-ministre associé de foi protestante		
Secrétaire			
Harry Kuntz			

Commission de l'enseignement primaire

Nominations

Le mandat de M. Jean Proulx à titre de président de la Commission a été renouvelé pour une autre année.

Quatre nouveaux membres ont été nommés pour un premier mandat se terminant le 31 août 1982, soit:

- Madame Atathe Duchesneau-Breton
- Monsieur Roger Delisle
- Madame Christiane Bérubé-Gagné
- Monsieur Raynald Juneau

en remplacement de Madame Madeleine Gaudreau-St-Amour, Monsieur Guy Fortin, Monsieur Joachim Robinson et Madame Pauline Gagnon, respectivement, dont les mandats sont expirés.

Monsieur Victor Lavoie, Madame Denise Lepitre et Madame Margaret Renaud ont reçu un second mandat devant s'achever le 31 août 1982.

Composition

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1 ^{er} ou 2 ^e mandat)
Jean Proulx (président)	Professeur Collège Ahuntsic	Saint-Sulpice	1979-1980*
Patrice Turcotte (vice-président)	Directeur par intérim École de réadaptation Université Laval	Québec	1978-1981 (2 ^e)
Charles Bensabath	Professeur Hebrew Academy	Montréal	1978-1981 (1 ^{er})
Agathe Duchesneau-Breton	Enseignante de maternelle 4-ans et directrice	Sainte-Foy	1979-1982 (1 ^{er})
Marielle Therrien-Cyr	Spécialiste en musique	Rivière-Héva	1977-1980 (1 ^{er})
Roger Delisle	Directeur des services de l'enseignement Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	Saint- Hyacinthe	1979-1982 (1 ^{er})
Christiane Bérubé-Gagné	Professeur-animateur Association des femmes collaboratrices	Rimouski	1979-1982 (1 ^{er})
Mona-Josée Gagnon	Sociologue Service de recherche F.T.Q.	Montréal	1978-1981 (1 ^{er})
Raynald Juneau	Enseignant École Notre-Dame de Mont-Carmel	Grand'Mère	1979-1982 (1 ^{er})
Victor Lavoie	Directeur École Saint-Joseph Commission scolaire des Laurentides	Sainte-Adèle	1979-1982 (2 ^e)
Denise Lepitre	Psychologue et responsable du service de consultation et d'animation Commission scolaire La Jeune Lorette	Sainte-Foy	1979-1982 (2 ^e)
Claude Marineau	Conseiller pédagogique en sciences de la nature à l'élémentaire C.E.C.M.	Montréal	1978-1981 (2 ^e)
Thomas Robert Matthews	Directeur des services de l'enseignement, Commission scolaire de Lennoxville	North Hatley	1978-1981 (1 ^{er})
Margaret Renaud	Directrice adjointe St. Suzanne School	Pointe-Claire	1979-1982 (2 ^e)
Diane St-Michel	Directrice générale École des Ursulines	Charlesbourg	1978-1981 (1 ^{er})
Coordonnateur			
Michel Gagné			

* Le président est un membre du Conseil nommé à la présidence d'une Commission pour un mandat d'un an renouvelable pendant la durée de son mandat au Conseil.

Commission de l'enseignement secondaire

Nominations

Mme Monique Vézina-Parent a été nommée présidente de la Commission pour un premier mandat expirant le 31 août 1980.

Trois anciens membres ont été nommés pour un second mandat expirant le 31 août 1982, soit:

- M. Richard Laplante
- M. Claude Legault
- M. Gilles Paquet

Un nouveau membre a été nommé pour un premier mandat expirant le 31 août 1982, soit:

- Mme Thérèse Costopoulos

en remplacement de M. Bernard Proulx dont le mandat est expiré.

Composition

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1 ^{er} ou 2 ^e mandat)
Monique Vézina-Parent (présidente)	Présidente des Organismes familiaux associés du Québec	Rimouski	1979-1980*
Gilles Paquet (vice-président)	Coordonnateur des services communautaires de l'éducation des adultes, Commission scolaire Jérôme-Le-Royer	Laval	1979-1982 (2 ^e)
Pierre-Paul Asselin	Documentaliste, Collège de Jonquière	Jonquière	1978-1981 (2 ^e)
Thérèse Costopoulos	Animatrice à l'Association québécoise pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage	Montréal-Nord	1979-1982 (1 ^{er})
Joan Fitzpatrick	Conseiller pédagogique pour l'enseignement en milieux défavorisés, Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal	Westmount	1978-1981 (2 ^e)
Gilles Gagnon	Directeur des services de l'enseignement, Commission scolaire Régionale Chauveau	Neufchâtel	1978-1981 (1 ^{er})
Gisèle G.-Harrisson	Parent	Matane	1978-1981 (2 ^e)
Joan Lafortune	Adjoint exécutif	Saint-Lambert	1977-1980 (2 ^e)
Jean-Maurice Lamy	Professeur de philosophie, Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Montréal	1978-1981 (1 ^{er})
Richard Laplante	Administrateur de l'imprimerie Laplante et Langevin	Saint-Hilaire	1979-1982 (2 ^e)
Claude Legault	Professeur, Commission scolaire des Mille-Iles, École secondaire Curé-Antoine-Labelle	Saint-Eustache	1979-1982 (2 ^e)
J.-Robert McConnachie	Directeur adjoint, Eastern Townships Regional School Board	Lennoxville	1978-1981 (1 ^{er})
Liette Monat	Adjoint aux Affaires professionnelles, Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec	Ville Saint-Laurent	1978-1981 (1 ^{er})
Pierre-Yves Paradis	Directeur de la coordination des études de 1 ^{er} cycle, Université du Québec	Beaumont	1978-1981 (1 ^{er})
Paul-Henri Tremblay	Professeur, Polyvalente de Jonquière	Jonquière	1977-1980 (2 ^e)
Coordonnateur			
Jean-Pierre Lamoureux			

* Le président est un membre du Conseil nommé à la présidence d'une Commission pour un mandat d'un an renouvelable pendant la durée de son mandat au Conseil.

Commission de l'enseignement supérieur

Nominations

M. Paul-Émile Gingras a été nommé président de la Commission pour un quatrième mandat.

Deux nouveaux membres ont été nommés pour un premier mandat, soit:

- Madame Azilda Marchand
- Monsieur Jean Ménard

en remplacement de Madame Louise Bourgault et de Monsieur Christopher I.H. Nicholl.

Par ailleurs, les personnes suivantes ont été nommées pour un deuxième mandat:

- Madame Claudine Bouchard-Hudon
- Monsieur Errol Fréchette
- Madame Jocelyne Pellerin-Massicotte
- Madame Francine McKenzie
- Monsieur Claude Quiviger
- Monsieur Michel Plourde, en remplacement de Madame Line Ross dont le mandat se termine le 31 août 1982.

Démission

Au cours de l'année, une personne a présenté sa démission: Monsieur Michel Plourde (8 novembre 1979).

Composition

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1 ^{er} ou 2 ^e mandat)
Paul-Émile Gingras (président)	Directeur du service d'étude et de recherche, Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation	Montréal	1979-1980*
Benoît Daigle (vice-président)	Vice-doyen, Famille des sciences sociales et de l'administration, Université du Québec à Trois-Rivières	Trois-Rivières	1978-1981 (2 ^e)
Claudine Bouchard-Hudon	Éducatrice	Chicoutimi	1979-1982 (2 ^e)
Guy Bourgeault	Doyen de la Faculté d'éducation permanente, Université de Montréal	Laval	1978-1981 (1 ^{er})
Errol Fréchette	Directeur administratif Conseil interprofessionnel du Québec	Saint-Lambert	1979-1982 (2 ^e)
Wilfrid Gariépy	Directeur des services pédagogiques, Collège Bois-de-Boulogne	Montréal	1978-1981 (1 ^{er})
Gilles Lane	Professeur de philosophie, Université de Montréal	Trois-Rivières	1978-1980 (1 ^{er})
Azilda Marchand	Animatrice sociale	L'Ange-Gardien	1979-1982 (1 ^{er})
Jocelyne Pellerin-Massicotte	Étudiante, Université Laval	Rimouski	1979-1982 (2 ^e)
Francine McKenzie	Directrice de la planification de la recherche et du développement, Télé-Université	Saint-Jean Chrysostome	1979-1982 (2 ^e)
Jean Ménard	Professeur, Université du Québec à Montréal	Laval	1979-1981 (1 ^{er})
Claude Quiviger	Directeur général, Centre Mariebourg	Montréal-Nord	1979-1982 (2 ^e)
Marcel Sénéchal	Directeur général, Centre local de services communautaires Basse-ville	Charlesbourg	1978-1981 (2 ^e)
Antoine Sirois	Vice-doyen, Faculté des Arts, Université de Sherbrooke	Sherbrooke	1978-1981 (2 ^e)
Coordonnatrice			
Pauline C.-Rheault			

* Le président est un membre du Conseil nommé à la présidence d'une Commission pour un mandat d'un an renouvelable pendant la durée de son mandat au Conseil.

Commission de l'éducation des adultes

Nominations

M. Gaétan Daoust a été nommé président de la Commission pour un deuxième mandat.

Trois nouveaux membres ont été nommés pour un premier mandat, soit:

- M. Jean-Marc Bourgeois
- M. Jacques Proulx
- Mme Anne Usher

en remplacement de M. J.-Pierre Bélanger, M. Marcel Landry et M. Nahum Ravel.

Démissions

Au cours de l'année, deux personnes ont présenté leur démission: M. Magella Lavoie (12 juin 1980) et M. Robert Routhier (16 juin 1980).

Composition

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1 ^{er} ou 2 ^e mandat)
Gaétan Daoust (président)	Professeur à l'Université de Montréal	Eastman-Québec	1979-1980*
Madeleine Blais (vice-présidente)	Chargée de recherche à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	Sherbrooke	1978-1981 (2 ^e)
Jean-Claude Blanchette	Secrétaire général de l'Union des producteurs agricoles	Brossard	1978-1981 (2 ^e)
Charles-Henri Boucher	Directeur du Service de l'éducation des adultes de la C.S.R. Chaudière	Beauceville-est	1977-1980 (1 ^{er})
Jean-Marc Bourgeois	Administrateur délégué de la Bibliothèque centrale de prêt du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Alma	1979-1980 (1 ^{er})
Daniel Campeau		Saint-Charles de Bellechasse	1977-1980 (1 ^{er})
Claude Jutras	Directeur de l'Association des fabricants de meubles du Québec Inc.	Calixa-Lavallée (Verchères)	1977-1980 (1 ^{er})
Magella Lavoie	Président du chantier coopératif Ferland-Boileau	Port-Alfred	1978-1981 (2 ^e) (Jusqu'au 12 juin 1980)
Lucie Marchessault Lussier	Agent de programme Programme des femmes Secrétariat d'état	Lachine	1978-1981 (2 ^e)
Gérard-A. Pelletier	Directeur du Service d'accueil à l'Université Laval	Sainte-Foy	1978-1981 (1 ^{er})
Aline Pitre	Maîtresse de maison	Hauterive	1978-1981 (2 ^e)
Madeleine Préclair	Professeur au Collège Jean-de-Brébeuf	Montréal	1978-1981 (1 ^{er})
Jacques Proulx	Conseiller en formation et en développement en ressources humaines au Centre hospitalier des Bois-Francs	Victoriaville	1979-1982 (1 ^{er})
Robert Routhier	Directeur général à l'éducation permanente de l'Université de Sherbrooke	Sherbrooke	1977-1980 (1 ^{er}) (Jusqu'au 16 juin 1980)
Anne Usher		Montréal	1979-1982 (1 ^{er})
Coordonnateur			
Claude Noël			

* Le président est un membre du Conseil nommé à la présidence d'une Commission pour un mandat d'un an renouvelable pendant la durée de son mandat au Conseil.

**Effectif du secrétariat pour
l'année financière se terminant
le 31 mars 1980**

L'effectif autorisé comprenait pour 1979-1980, trente-cinq (35) postes permanents et un poste d'occasionnel. Grâce à une entente avec le ministère de l'Éducation, le Conseil bénéficiait aussi des services d'un autre fonctionnaire.

Hors cadres	2
Cadres	2
Adjoints aux cadres	4
Professionnels	11
Employés de bureau	16
Occasionnel	1
TOTAL	36

Répartition du personnel du secrétariat**I — Direction**

Président Jean-M. Beauchemin

Vice-président Poste vacant

Directeur de la gestion
et du fonctionnement Jean-R. DeronzierDirecteur des
communications Jacques Lamarche

Directeur de la recherche Claude Fortier

II — SecrétariatSecrétaire conjoint
du Conseil Raymond ParéSecrétaire conjoint
du Conseil Poste vacantSecrétaire du
Comité catholique Guy MalletteSecrétaire du
Comité protestant Harry KuntzCoordonnateur de la
Commission de
l'enseignement
élémentaire Michel GagnéCoordonnateur de la
Commission de
l'enseignement
secondaire Jean-Pierre LamoureuxCoordonnateur de la
Commission de
l'enseignement
supérieur Pauline C.-RheaultCoordonnateur de la
Commission de
l'éducation des adultes Claude Noël**III — Recherche, traduction, information
et documentation**

Agent de recherche Michèle Vanier-Alfred

Agent de recherche Pierre Georgeault

Agent de recherche Mireille Levesque

Traducteur Élisabeth Mackenzie

Agent d'information Renée Bienvenu

Spécialiste en sciences
de l'éducation Bernard Audet**IV — Gestion**

Gestionnaire Octavine Hudon

V — Personnel de bureau

Agent de bureau Romulus LeBel

Agent de bureau Robert Pelchat

Secrétaire principale Lucille Gagnon

Secrétaire Denise Angers

Secrétaire Marie-Andrée Ayotte

Secrétaire Mariette Descombes

Secrétaire Michelle C. Fernandez

Secrétaire Pauline Renaud

Secrétaire Céline Dubois

Sténographe Louise Bisson

Sténographe Jeannette Gosselin

Sténographe Francine Francoeur

Sténographe Lise Ratté

Sténographe Sylvie R. Coulombe

Sténographe Marthe Rajotte

Téléphoniste-
réceptionniste
(Montréal) Albina Méryneau

IV Budget

Crédits autorisés pour l'année financière se terminant le 31 mars 1980

IDENTIFICATION DU PROGRAMME

	No	Titre
Programme	01	Administration générale
Élément	03	Consultation
Activité	01	Conseil supérieur de l'éducation

Informations financières sur le programme 1979-1980 (\$'000)

Super catégories Catégories et prêts	PROJETS					Total
	01	02	03	04	05	
No	Consult. et avis	Recher- che	Com- munic.	Règlem. et appr.	Direction et sec.	
1 FONCTIONNEMENT						
01 Traitements	284,3	175,1	78,2	96,2	246,7	880,5
02 Autres rémunérations					9,5	9,5
03 Communications	24,3	9,8	24,3	9,1	21,9	89,4
04 Services	384,8	141,5		134,5	3,0	663,8
05 Entretien					0,2	0,2
06 Loyers	3,0		18,0			21,0
07 Fournitures					9,0	9,0
11 Autres dépenses					1,1	11,1
12 Service de la dette						
1 SOUS-TOTAL	696,4	326,4	120,5	239,8	291,4	1 674,5
2 CAPITAL						
01 Traitements						
02 Autres rémunérations						
03 Communications						
04 Services						
06 Loyers						
07 Fournitures						
08 Équipement					5,5	5,5
09 Immobilisations						
11 Autres dépenses						
2 SOUS-TOTAL					5,5	5,5
3 TRANSFERT						
10 Transfert						
4 PRÊTS ET AVANCES						
13 Prêts et avances						
TOTAL	696,4	326,4	120,5	239,8	296,9	1 680,0
5 EFFECTIFS						
Employés permanents	12	7	3	4	9	35
Employés à temps partiel					1	1
5 Total (hommes-années)	12	7	3	4	10	36

Annexe I

Préambule de la Loi du Conseil supérieur de l'éducation (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 234)

«ATTENDU que tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité;

Attendu que les parents ont le droit de choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants;

Attendu que les personnes et les groupes ont le droit de créer des institutions d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins;

Attendu qu'il importe d'instituer, suivant ces principes, pour collaborer avec le ministre de l'éducation, un Conseil supérieur de l'éducation, auquel seront adjoints un comité catholique, un comité protestant et des commissions chargées de faire à ce Conseil des suggestions relativement à divers secteurs de l'enseignement.»



LOI SUR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

(Lois refondues du Québec, chapitre C-60)

- Conseil.** **1.** Un organisme, ci-après appelé «Conseil», est institué sous le nom de «Conseil supérieur de l'éducation».
S.R. 1964, c. 234, a. 1.
- Membres.** **2.** Le Conseil est composé de vingt-quatre membres. Au moins seize doivent être de foi catholique, au moins quatre doivent être de foi protestante et au moins un doit n'être ni de foi catholique ni de foi protestante.
S.R. 1964, c. 234, a. 2.
- Inéligibilité.** **3.** Les membres de l'Assemblée nationale ainsi que les personnes qui ne résident pas au Québec ne peuvent être membres du Conseil, de ses comités et commissions.
S.R. 1964, c. 234, a. 3; 1968, c. 9, a. 79; 1969, c. 66, a. 1.
- Nominations par gouvernement.** **4.** Vingt-deux membres du Conseil sont nommés par le gouvernement après consultation des autorités religieuses et des associations ou organisations les plus représentatives des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socio-économiques.
S.R. 1964, c. 234, a. 4.
- Durée d'office.** **5.** Ces membres sont nommés pour un mandat de quatre ans, sauf les premiers qui sont nommés cinq pour un an, cinq pour deux ans, six pour trois ans et six pour quatre ans.
- Vacances.** Toute vacance est comblée pour le reste du mandat du membre à remplacer.
- Limitation.** Dans tous les cas le mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.
S.R. 1964, c. 234, a. 5.
- Membres ex officio.** **6.** Le président de chacun des deux comités du Conseil est d'office membre du Conseil.
S.R. 1964, c. 234, a. 6.

-
- Membres *ex officio*.** **7.** Le sous-ministre de l'éducation et les sous-ministres associés sont d'office membres adjoints du Conseil, mais n'ont pas droit de vote.
- Renseignements.** Ils doivent transmettre au Conseil, à ses comités et commissions les renseignements disponibles que ceux-ci requièrent.
S.R. 1964, c. 234, a. 7.
- Président et vice-président.** **8.** Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président et un vice-président, l'un de foi catholique et l'autre de foi protestante.
- Fonctions.** L'un et l'autre doivent consacrer à leurs fonctions au moins la moitié de leur temps.
S.R. 1964, c. 234, a. 8.
- Devoirs du Conseil.** **9.** Le Conseil doit:
- a) donner son avis au ministre de l'éducation sur les règlements que celui-ci est tenu de lui soumettre;
 - b) donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui défère;
 - c) transmettre au ministre, qui le communique à la Législature, un rapport annuel sur ses activités et sur l'état et les besoins de l'éducation.
- S.R. 1964, c. 234, a. 9.
- Pouvoirs du Conseil.** **10.** Le Conseil peut:
- a) solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions du public, en matière d'éducation;
 - b) soumettre au ministre des recommandations sur toute question concernant l'éducation;
 - c) faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à la poursuite de ses fins;
 - d) édicter pour sa régie interne des règlements qui sont soumis à l'approbation du gouvernement.
- S.R. 1964, c. 234, a. 10; 1969, c. 66, a. 2.
- Séances.** **11.** Le Conseil peut tenir ses séances à tout endroit du Québec.
Il doit se réunir au moins une fois par mois.
S.R. 1964, c. 234, a. 11.
- Services gratuits.** **12.** Les membres du Conseil et ceux de ses comités et commissions ne reçoivent aucun traitement. Ils sont indemnisés de ce qu'il leur en coûte pour assister aux assemblées et reçoivent une allocation de présence fixée par le gouvernement.

Traitement du président et du vice-président.	<p>Le président et le vice-président reçoivent un traitement fixé par le <u>gouvernement</u>.</p> <p>S.R. 1964, c. 234, a. 12.</p>
Secrétaires conjoints et autres fonctionnaires.	<p>13. Le gouvernement nomme au Conseil, conformément à la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3), deux secrétaires conjoints ainsi que les autres fonctionnaires et employés nécessaires à ses travaux.</p>
Nomination.	<p><u>Les secrétaires sont nommés sur recommandation du Conseil.</u></p> <p>S.R. 1964, c. 234, a. 13; 1965 (1^{re} sess.), c. 14, a. 81.</p>
Secrétariat.	<p>14. Le Conseil ainsi que ses comités et commissions ont leur secrétariat dans le territoire de la Communauté urbaine de Québec.</p>
Devoirs des secrétaires.	<p>Les secrétaires doivent:</p> <p>1° insérer, dans un registre, les procès-verbaux des sessions de leur Conseil, comité ou commission;</p> <p>2° à la demande d'un membre, insérer au procès-verbal tous avis ou recommandations minoritaires;</p> <p>3° communiquer à leur Conseil, comité ou commission toutes les requêtes ou suggestions qui leur sont adressées, tous les documents qui leur sont remis ainsi que tout ce qui vient à leur connaissance des sujets qui sont de sa juridiction;</p> <p>4° conserver le registre des délibérations, leur correspondance et tous <u>les documents en leur possession, dans les locaux mis à leur disposition.</u></p> <p>S.R. 1964, c. 234, a. 14; 1966-67, c. 85, a. 2; L.Q. 1979, c. 23, a. 25.</p>
Comités.	<p>15. Un comité catholique et un comité protestant du Conseil, composés chacun de quinze membres, sont institués.</p> <p>S.R. 1964, c. 234, a. 15.</p>
Comité catholique.	<p>16. Le comité catholique est composé d'un nombre égal de représentants des autorités religieuses catholiques, des parents et des éducateurs.</p>
Nominations.	<p>Les représentants des autorités religieuses sont nommés par l'assemblée des évêques catholiques du Québec. Les autres sont nommés par le gouvernement sur la recommandation du Conseil qui consulte au préalable les associations ou organisations les plus représentatives de parents et d'éducateurs et obtient l'agrément de l'assemblée des évêques. La recommandation du Conseil doit y avoir été agréée par la majorité de ses membres de foi catholique.</p> <p><u>S.R. 1964, c. 234, a. 16.</u></p>

Comité protestant.	17. Le comité protestant est composé de représentants des confessions protestantes, des parents et des éducateurs.
Nominations.	Ces représentants sont nommés par le gouvernement sur la recommandation du Conseil qui consulte au préalable les associations ou organisations les plus représentatives des confessions protestantes, des parents et des éducateurs. La recommandation du Conseil doit y avoir été agréée par la majorité de ses membres de foi protestante. S.R. 1964, c. 234, a. 17.
Durée d'office.	18. Les membres de ces comités sont nommés pour un mandat de trois ans. Cependant, cinq des premiers membres de chacun de ces comités ont un mandat de quatre ans et cinq autres un mandat de cinq ans. Ces membres sont désignés par le sort s'ils ne l'ont été lors de leur nomination.
Vacances.	Toute vacance à l'un de ces comités est comblée pour le reste du mandat du membre à remplacer.
Limitation.	Dans tous les cas le mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois. S.R. 1964, c. 234, a. 18.
Présence du sous-ministre aux séances.	19. Le sous-ministre de l'éducation peut assister à toute séance de chacun des comités catholique et protestant sur invitation de son président ou à la demande du ministre.
Membres adjoints <i>ex officio</i> .	Les sous-ministres associés sont d'office membres adjoints du comité catholique et protestant, selon le cas.
Droit de vote.	Ni le sous-ministre ni les sous-ministres associés n'ont le droit de vote. S.R. 1964, c. 234, a. 19.
Président.	20. Chacun des comités nomme son président parmi ses membres. S.R. 1964, c. 234, a. 20.
Secrétaire.	21. Le gouvernement nomme à chacun de ces comités, conformément à la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3) et à la recommandation du comité, un secrétaire qui consacre tout son temps à sa fonction. S.R. 1964, c. 234, a. 21; 1965 (1 ^{re} sess.), c. 14, a. 81.
Devoirs des comités.	22. Ces comités sont chargés: a) de faire des règlements pour reconnaître les institutions d'enseignement confessionnelles comme catholiques ou protestantes, selon le cas, et pour assurer leur caractère confessionnel; b) de reconnaître comme catholiques ou protestantes, selon le cas, les institutions d'enseignement confessionnelles et de révoquer au besoin cette reconnaissance;

- c)* de faire des règlements concernant l'éducation chrétienne, l'enseignement religieux et moral et le service religieux dans les institutions d'enseignement reconnues comme catholiques ou protestantes, selon le cas;
- d)* de faire des règlements sur la qualification, au point de vue religieux et moral, du personnel dirigeant et enseignant dans ces institutions d'enseignement;
- e)* d'approuver, au point de vue religieux et moral, les programmes, les manuels et le matériel didactique pour l'enseignement dans ces institutions d'enseignement;
- f)* d'approuver, pour l'enseignement religieux catholique ou protestant, selon le cas, les programmes, les manuels, et le matériel didactique et de faire des règlements sur la qualification des professeurs chargés de cet enseignement dans les écoles autres que les écoles reconnues comme catholiques ou protestantes;
- g)* de faire au Conseil ou au ministre des recommandations sur toute question de leur compétence.
- Règlements. Les règlements faits en vertu du présent article entrent en vigueur après leur approbation par le gouvernement. Avis de cette approbation est publié sans délai dans la *Gazette officielle du Québec*.
S.R. 1964, c. 234, a. 22; 1968, c. 23, a. 8.
- Pouvoirs des comités. **23.** Ces comités peuvent:
- a)* recevoir et entendre les requêtes et suggestions des associations, des institutions et de toute personne sur toute question de leur compétence;
- b)* faire effectuer les études et recherches qu'ils jugent nécessaires ou utiles à la poursuite de leurs fins;
- c)* édicter pour leur régie interne des règlements qui sont soumis à l'approbation du gouvernement.
S.R. 1964, c. 234, a. 23.
- Commissions instituées. **24.** Une commission de l'enseignement primaire, une commission de l'enseignement secondaire, une commission de l'enseignement supérieur et une commission de l'éducation des adultes sont instituées au Conseil.
- Composition. Chacune d'elles est composée de neuf à quinze membres, y compris le président.
- Devoirs. Elles sont chargées de faire au Conseil des suggestions relatives à leur secteur particulier.
S.R. 1964, c. 234, a. 24; 1969, c. 66, a. 3; L.Q. 1979, c. 23, a. 26; L.Q. 1979, c. 80, a. 54.

Nominations.	25. Les membres de ces commissions sont nommés, pour un mandat de trois ans, par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés à l'enseignement dans le secteur visé. Leur mandat n'est renouvelable qu'une seule fois consécutivement.
Mandat des premiers membres.	Le mandat d'un tiers des premiers membres de chaque commission est de quatre ans et celui d'un autre tiers est de cinq ans.
Vacances.	Toute vacance à l'une de ces commissions est comblée pour le reste du mandat du membre à remplacer. S.R. 1964, c. 234, a. 25.
Président.	26. Le Conseil désigne parmi ses membres une personne pour agir comme <u>président</u> de chacune de ces commissions. S.R. 1964, c. 234, a. 26.
Durée du mandat.	27. Tout mandat prévu aux articles 5, 18 et 25 prend fin le 31 août de l'année au cours de laquelle il devrait se terminer. 1969, c. 66, a. 4.
Réunions.	28. Les comités et commissions du Conseil se réunissent au moins <u>quatre fois par année</u> et peuvent siéger en tout endroit au Québec. S.R. 1964, c. 234, a. 27.
Vacance.	29. La charge d'un membre du Conseil, d'un comité ou d'une commission devient vacante si le membre décède, cesse d'avoir les qualités requises, refuse de l'accepter, démissionne par écrit, ou n'assiste pas à quatre <u>séances consécutives</u> de l'organisme dont il est membre. 1969, c. 66, a. 5.
Règlementation préparée par le ministre.	30. Le ministre de l'éducation est tenu de préparer et de soumettre à l'examen du Conseil, avant leur approbation par le gouvernement, les règlements qui doivent régir les matières suivantes: <ul style="list-style-type: none"> a) la classification et la nomenclature des écoles et autres institutions d'enseignement et des diplômes décernés par elles; b) sous réserve des attributions des comités visés dans l'article 22, les programmes d'études, les examens, les diplômes, les brevets d'enseignement et la qualification du personnel pédagogique, pour tous les enseignements sauf ceux du niveau collégial, ceux qui conduisent à un grade universitaire et les enseignements privés qui ne conduisent pas à un diplôme décerné sous l'autorisation du ministre; c) la coordination de l'enseignement à tous les degrés; d) les normes de répartition territoriale et d'aménagement des établissements éducatifs administrés ou subventionnés par le Québec.

Approbation et publication. Les règlements faits en vertu du présent article entrent en vigueur après leur approbation par le gouvernement, à la date de leur publication dans la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date ultérieure qui y est fixée.

Application. Les règlements visés aux paragraphes *a*, *b* et *c* s'appliquent à toutes écoles et institutions d'enseignement relevant d'un ministère nonobstant toute disposition législative inconciliable.

S.R. 1964, c. 234, a. 28; 1969, c. 66, a. 6; L.Q. 1979, c. 23, a. 27.

ANNEXE ABROGATIVE

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la refonte des lois (chapitre R-3), le chapitre 234 des Statuts refondus, 1964, tel qu'en vigueur au 31 décembre 1977, à l'exception du préambule, est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du chapitre C-60 des Lois refondues.

Annexe II

Liste des organismes consultés pour la nomination des membres des Comités et des Commissions

Groupements d'organismes ou d'établissements d'enseignement

Association des collèges du Québec
 Association des écoles juives
 Association des institutions de niveau
 préscolaire et élémentaire du Québec
 Association des institutions
 d'enseignement secondaire
 Conférence des présidents de CEGEP
 Conférence des recteurs et des principaux
 des universités du Québec
 Fédération des collèges d'enseignement
 général et professionnel
 Fédération des commissions scolaires
 catholiques du Québec
 Fédération des écoles privées du Québec
 Quebec Association of Independant Schools
 Quebec Association of Protestant School
 Boards

Groupements d'éducateurs

Association canadienne des directeurs
 de l'éducation des adultes des universités
 de langue française
 Association d'éducation du Québec
 Association d'éducation préscolaire
 du Québec
 Association des animateurs de pastorale
 scolaire du Québec
 Association des cadres et gérants des
 collèges du Québec
 Association des cadres scolaires du Québec
 Association des conseillers en éducation
 chrétienne

Association des diplômés en économie
 familiale
 Association des directeurs généraux
 des commissions scolaires
 Association des enseignants bibliothécaires
 du Québec
 Association des professeurs d'arts plastiques
 du Québec
 Association des professeurs de sciences
 du Québec
 Association des promoteurs de l'avancement
 de la mathématique à l'élémentaire
 Association des religieuses enseignantes
 du Québec
 Association mathématique du Québec
 Association of Directors General of
 Protestant School Boards of Quebec
 Association of Directors of English Schools
 Association professionnelle des enseignants
 d'initiation à la technologie du Québec
 Association pour l'avancement des sciences
 et des techniques de documentation
 Association québécoise des administrateurs
 scolaires
 Association québécoise des conseillers
 au service de l'éducation chrétienne
 Association québécoise des professeurs
 de français
 Association québécoise des professeurs
 de morale et de religion
 Association québécoise d'information scolaire
 et professionnelle
 Association québécoise pour la formation
 en milieu de travail
 Association québécoise pour les enfants
 ayant des troubles d'apprentissage
 Centrale de l'enseignement du Québec
 Commission des coordonnateurs
 des services d'éducation aux adultes
 Committee for the Coordination of
 Anglophone Catholic Education
 Conseil pédagogique interdisciplinaire

Fédération des associations de musiciens
éducateurs du Québec
Fédération des associations de professeurs
d'universités du Québec
Fédération des enseignants de cégeps et
collèges
Fédération des professionnels non
enseignants des cégeps et collèges
Fédération des professionnels des services
éducatifs
Fédération des principaux du Québec
Fédération nationale des enseignants
du Québec
Provincial Association of Catholic Teachers
Provincial Association of Protestant Teachers
of Quebec
Provincial Association of Teachers of Ethics
and Religion
Quebec Association of Catholic School
Administrators
Société des professeurs d'économie
du Québec
Société des professeurs de géographie
du Québec
Société des professeurs d'histoire du Québec
Société pour la promotion de l'enseignement
de l'anglais (langue seconde) au Québec
Table provinciale des responsables
des services d'éducation des adultes
des commissions scolaires du Québec

Groupements de parents

Association des parents catholiques
du Québec
Association québécoise pour l'application
du droit à l'exemption de
l'enseignement religieux
Christian Family Movement
Comité provincial des parents de
l'enseignement privé
Équipe Notre-Dame canadienne
Fédération des associations de parents
de l'enseignement privé
Fédération des associations de parents
des écoles protestantes françaises
du Québec
Fédération des associations de parents
des cégeps

Fédération des comités de parents
de la province de Québec Inc.
Fédération des unions de familles Inc.
Federation of Catholic Parent-Teacher
Associations of Quebec Inc.
Mouvement Couple et Famille
Organismes familiaux associés du Québec
Quebec Federation of Home and School
Associations

Groupements d'étudiants

Association nationale des étudiants
du Québec
Groupes bibliques universitaires du Québec
Inter-Varsity Christian Fellowship
Inter-Scholastic Christian Fellowship
Jeunesse étudiante catholique

Confessions protestantes

Concile luthérien au Québec
Église épiscopale du Canada
(Diocèses de Montréal et de Québec)
Église presbytérienne du Canada
(Presbytères de Montréal et de Québec)
Église unie du Canada
(Conférences de Montréal
et de Québec-Sherbrooke)
Quebec Association of Baptist Churches
Union des Églises baptistes françaises
au Canada

Groupements intéressés à l'éducation

Association des Dames Hélène de Champlain
Association des femmes diplômées
des universités du Québec
Association féminine d'éducation
et d'action sociale
Association des manufacturiers canadiens
(division du Québec)
Association des mines de métaux du Québec
Centrale des syndicats démocratiques
Centre d'animation, de développement
et de recherche en éducation
Centre des dirigeants d'entreprise
Cercles des fermières du Québec
Chambre de commerce de la province
de Québec

Chrétiens d'aujourd'hui	Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec
Confédération des loisirs du Québec	Fédération des centres locaux des services communautaires
Confédération des syndicats nationaux	Fédération des femmes du Québec
Conférence religieuse canadienne (secteur Québec)	Fédération des groupes ethniques du Québec
Congrès italo-canadien	Fédération des travailleurs du Québec
Congrès juif canadien	Groupe de travail sur l'éducation (communauté noire)
Conseil de la coopération du Québec	Institut canadien d'éducation des adultes
Conseil du patronat du Québec	Inter association ethnique
Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle	Jeunesse ouvrière chrétienne
Conseil interprofessionnel du Québec	Mouvement jeunesse du monde
Conseils régionaux de développement associés du Québec	Mouvement national des Québécois
Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Corporation professionnelle des conseillers en relations industrielles du Québec	Ordre des ingénieurs
Corporation professionnelle des conseillers sociaux du Québec	Orthodox Clergymen Association
Corporation professionnelle des psychologues du Québec	Renouveau chrétien
	Saidye Bronfman Center
	Union des producteurs agricoles
	University Women's Club of Montreal Inc.

Annexe III

Publications 1979-1980

Rapports

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Rapport d'activité 1978-1979*, Québec 1979, 105 pages.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'état et les besoins de l'éducation. Rapport 1978-1979*, Québec 1979, 207 pages, Annexes 119 pages.

Tirés à part

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'école catholique. Extrait du rapport 1978-1979 sur l'état et les besoins de l'éducation*, Québec 1979, 15 pages.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'école primaire. Extrait du rapport 1978-1979 sur l'état et les besoins de l'éducation*, Québec 1979, 18 pages.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'école secondaire. Extrait du rapport 1978-1979 sur l'état et les besoins de l'éducation*, Québec 1979, 38 pages.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'éducation des adultes. Extrait du rapport 1978-1979 sur l'état et les besoins de l'éducation*, Québec 1979, 28 pages.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *The State and Needs of Education 1978-1979* (en préparation).

Tirés à part

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *The Quality of Education. Excerpt of report 1978-1979 The State and Needs of Education*, Québec 1980, 20 pages.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *The Catholic School. Excerpt of report 1978-1979 The State and Needs of Education*, Québec 1980, 26 pages.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *The primary School Education. Excerpt of report 1978-1979 The State and Needs of Education*, Québec 1980, 36 pages.

Rapports des comités et des commissions

COMITÉ CATHOLIQUE, *L'éducation catholique dans les milieux scolaires du Québec*, Rapport déposé en vue du rapport 1978-1979 du Conseil supérieur de l'éducation, Québec 1979, 20 pages.

COMITÉ PROTESTANT, *L'éducation protestante dans les milieux scolaires du Québec*, Rapport déposé en vue du rapport 1978-1979 du Conseil supérieur de l'éducation, Québec 1979, 5 pages.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, *L'éducation au pré-scolaire et au primaire*, Rapport déposé en vue du rapport 1978-1979 du Conseil supérieur de l'éducation, Québec 1979, 37 pages.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, *L'école secondaire entre l'incertitude et l'espoir*, Rapport déposé en vue du rapport 1978-1979 du Conseil supérieur de l'éducation, Québec 1979, 64 pages.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Pour un renouveau de la fonction sociale de l'université*, Rapport déposé en vue du rapport 1978-1979 du Conseil supérieur de l'éducation, Québec 1979, 68 pages.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *L'étudiant au premier cycle universitaire et la formation fondamentale*, Rapport déposé en vue du rapport 1978-1979 du Conseil supérieur de l'éducation, Québec 1979, 68 pages.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES, *Pour le vrai monde et pour tout le monde. Contribution à une politique québécoise de l'éducation des adultes*, Rapport déposé en vue du rapport 1978-1979 du Conseil supérieur de l'éducation, Québec 1979, 44 pages.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Rencontre générale de consultation 1980*. 1. *L'état et les besoins de l'éducation*. 2. *Le financement de l'éducation*. 3. *La décentralisation gouvernementale et l'éducation*. 4. *La formation et le perfectionnement des enseignants*, Compte rendu de la rencontre tenue à Montréal, les 10 et 11 avril 1980, Québec 1980, 113 pages.

Avis et recommandations

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Modifications à la réglementation concernant les comités d'école et les comités de parents et au règlement relatif aux comités régionaux et au comité central de parents de toute commission scolaire de l'Île de Montréal qui établit des régions administratives ou des districts*, Avis au ministre de l'Éducation, septembre 1979, 17 pages.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'éducation et les services à la petite enfance*, Recommandation au ministre de l'Éducation, septembre 1979, 24 pages.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'avenir du Conseil supérieur de l'éducation*, Avis au ministre de l'Éducation, octobre 1979, 9 pages.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'avenir de l'Institut national de la recherche scientifique*, Note au ministre de l'Éducation, novembre 1979, 2 pages.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Les bibliothèques publiques*, Note au ministre de l'Éducation, janvier 1980, 2 pages.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Un cheminement nouveau pour les élèves du professionnel court*, Recommandation au ministre de l'Éducation, mai 1980, 20 pages.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'égalisation des chances éducatives. Énoncé de principes*, mai 1980, 20 pages.

Études et recherches

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Les éducateurs dont les élèves ont besoin à l'école secondaire. Document de réflexion*, Québec 1980, 24 pages.

COMITÉ CATHOLIQUE, *L'animation pastorale. Voies et impasses 5 (sous presse)*.

COMITÉ PROTESTANT, *The Protestant Fact in Education*, Excerpt from Conseil supérieur de l'éducation, *The State and Needs of Education 1976-1977*, Québec 1977, 9 pages.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, *Le passage des élèves du primaire au secondaire*, Québec 1980, 31 pages.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *La fonction sociale de l'université. Observations sur un aspect du rapport de la Commission d'étude sur les universités*, Québec 1980, 32 pages.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *La formation et le perfectionnement des enseignants. Observations sur le rapport du Comité d'étude sur les universités*, Québec 1980, 32 pages.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES, *Contribution à l'élaboration d'une politique globale de l'éducation des adultes. Interventions auprès de la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socioculturelle des adultes*, Québec 1980, 20 pages.

GEORGEAULT, Pierre et SYLVAIN, Louise, *La participation des parents dans les Comités d'école*.

fascicule 8, *Composition des Comités d'école*, Québec 1979, 102 pages.

fascicule 9, *Fonctionnement des Comités d'école*, Québec 1979, 112 pages.

fascicule 10, *Budget et ressources des Comités d'école*, Québec 1979, 91 pages.

fascicule 11, *Rôle des Comités d'école, activités au sein de l'école et relations avec l'extérieur*, Québec 1979, 108 pages.

fascicule 12, *Objets d'avis, de recommandation et objets d'information des Comités d'école*, Québec 1979, 79 pages.

fascicule 13, *Vue d'ensemble sur les relations entre les Comités d'école et les autres partenaires*, Québec 1979, 45 pages.

fascicule 14, *Synthèse du rapport*, Québec 1980, 91 pages.

HENRIPIN, Marthe et AYOTTE, Gilles, *Se prendre en main pour les enfants. Le projet éducatif de l'école: 1. Des écoles se mettent en marche que font-elles? Direction de la recherche, Conseil supérieur de l'éducation (sous presse). 2. Comment s'y prendre? La démarche commune d'onze écoles et de leur commission scolaire (en préparation). 3. Se prendre en main, cela donne quoi? Le vécu des partenaires (en préparation).*

LEVESQUE, Mireille, *L'égalité des chances en éducation. Considérations théoriques et approches empiriques*, Direction de la recherche, Conseil supérieur de l'éducation, Québec 1979, 132 pages.

MAIR, Nathan, *The Quest for Quality in the Protestant Public School of Quebec* (sous presse). Traduction française en préparation.

PROULX, Jean, *Le projet éducatif québécois*, Conseil supérieur de l'éducation, Québec 1980, 48 pages.

Achévé d'imprimer
le 12 décembre 1980,
sur les presses des
Ateliers des Sourds, Montréal (1978) inc.

